

# VRS

débats • stratégies • opinions • dossiers • actions

## DOSSIER

### Évaluation scientifique et Comité national

→ ÉDITORIAL : Recherche publique, un ballon d'essai? → PILOTAGE DE LA RECHERCHE : Quelle stratégie derrière l'évaluation stratégique? → ÉLECTIONS RÉGIONALES : Régionalisation et recherche scientifique → ITA : Quelle évaluation pour les ingénieurs? → ACTUALITÉ : Sauvons la recherche, oui mais laquelle? → OPINION : Du bon usage du principe de précaution.



# Recherche publique, un ballon d'essai ?



le 13/02/2004

Les problèmes ne datent pas d'aujourd'hui mais la menace de démissions des directeurs d'unité a brutalement projeté la recherche sur le devant de la scène médiatique.

La France n'investit pas suffisamment. En 1994, le total des dépenses (civiles, militaires, publiques, privées) de recherche représentait 2,45 % du PIB (produit intérieur brut). Nous étions au 4<sup>e</sup> rang mondial derrière la Suède (3,39 %), le Japon (2,88 %) et pas si loin des États-Unis (2,61 %). En 2002, nous sommes tombés au 10<sup>e</sup> rang mondial avec 2,2 % du PIB. Pour atteindre les fameux 3 % du PIB en 2010, notre volume de recherche devrait croître de près de 10 % par an au lieu des 0,4 % constatés par l'Union européenne. La progression française des dépenses de recherche et de l'emploi scientifique est parmi les plus faibles des pays avancés. Ce ne sont pas les suppressions d'emplois de titulaires et les réductions de crédits décidées par le gouvernement qui vont inverser la tendance.

Il y a beaucoup plus grave que ces « vulgaires » questions d'argent : la remise en cause de notre organisation de la recherche. Celle-ci est basée sur les grands organismes de recherche (CNRS, Inserm, CEA, etc.) et sur l'embauche de jeunes chercheurs fonctionnaires à temps plein. Le gouvernement a tout d'abord tenté de disqualifier la recherche française. Les indicateurs lui donnent tort. Ensuite il sort une batterie de rapports, Conseil économique et social, IGF, Cour des comptes, etc., qui expliquent les vertus du modèle anglo-saxon. Dans sa réponse à la Cour des comptes, Bercy explicite sa politique de l'emploi scientifique : « *des personnels permanents en petits nombre [...] entourés de nombreux chercheurs aux statuts variés (thésards, post-doctorants, CDD)* » et se félicite que le budget 2004 aille dans ce sens avec la transformation de 550 postes de titulaires en CDD. Dans la même réponse, ce ministère vante l'avantage des « *financements par projets* » au regard de « *la persistance d'un financement accordé majoritairement aux structures* ».

Il faut savoir qu'au-delà de la recherche, c'est la notion de service public qui est menacée. Celui de la recherche est peut-être l'un des plus vulnérables car, au cours du temps, il est devenu de plus en plus lié au secteur économique. Mais d'autres services publics sont dans le collimateur de la réforme libérale. Nous sommes tous concernés. ■

Jacques Fossey →

→ **Directeur de la publication** : Jacques Fossey → **Directeur de la rédaction** : Marco Diani (vrs-sncs@cnrs-bellevue.fr)  
 → **Comité de rédaction** : Bureau national du SNCS → **Les auteurs** : Henri Audier, Denise Barbier-Baudry, Georges Chapouthier, Hervé Chneiweiss, Robert Di Paola, Laurent Dianoux, Jean-Marc Douillard, Jean-Louis Escudier, Denis Jouan, Nicolas Ledu, Patrick Monfort, Jacques Ninio, Marie-Claire Saint-Lager, Pierre Sartor, Gilles Selleron, Alexis Tsoukiàs, Pierre Vennereau, Richard Walter  
 → **Conception** : M.D. & S.B. → **Secrétaire de rédaction** : Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste** : Stéphane Bouchard  
 → **Illustrations** : DR → **Impression** : AJCommunication → **Routage** : Corus → **Régie publicitaire** : A16 - 21, rue E. Chauvière, 75015 Paris. Tél. : 01 53 98 75 40 - Télécopie : 01 53 98 75 39. Contact : Christelle Lebreton (christelle.lebreton@colorpress.fr) au 04 50 33 14 53  
 → **Promotion, communication** : Annie Huet → **Web** : Tessia N'Goyo → **Informatique** : Hatem Dourai → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le **SNCS-FSU**, 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70 - Télécopie : 01 45 07 58 51 - Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr. **Commission paritaire** : 1016 D 73. **ISSN** : 0755-2874. **Dépôt légal à parution**.

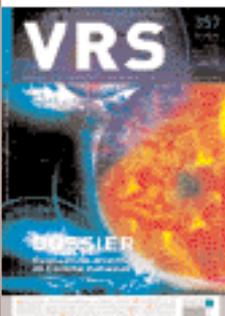
# ENTRÉE

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand - 92195 Meudon Cedex

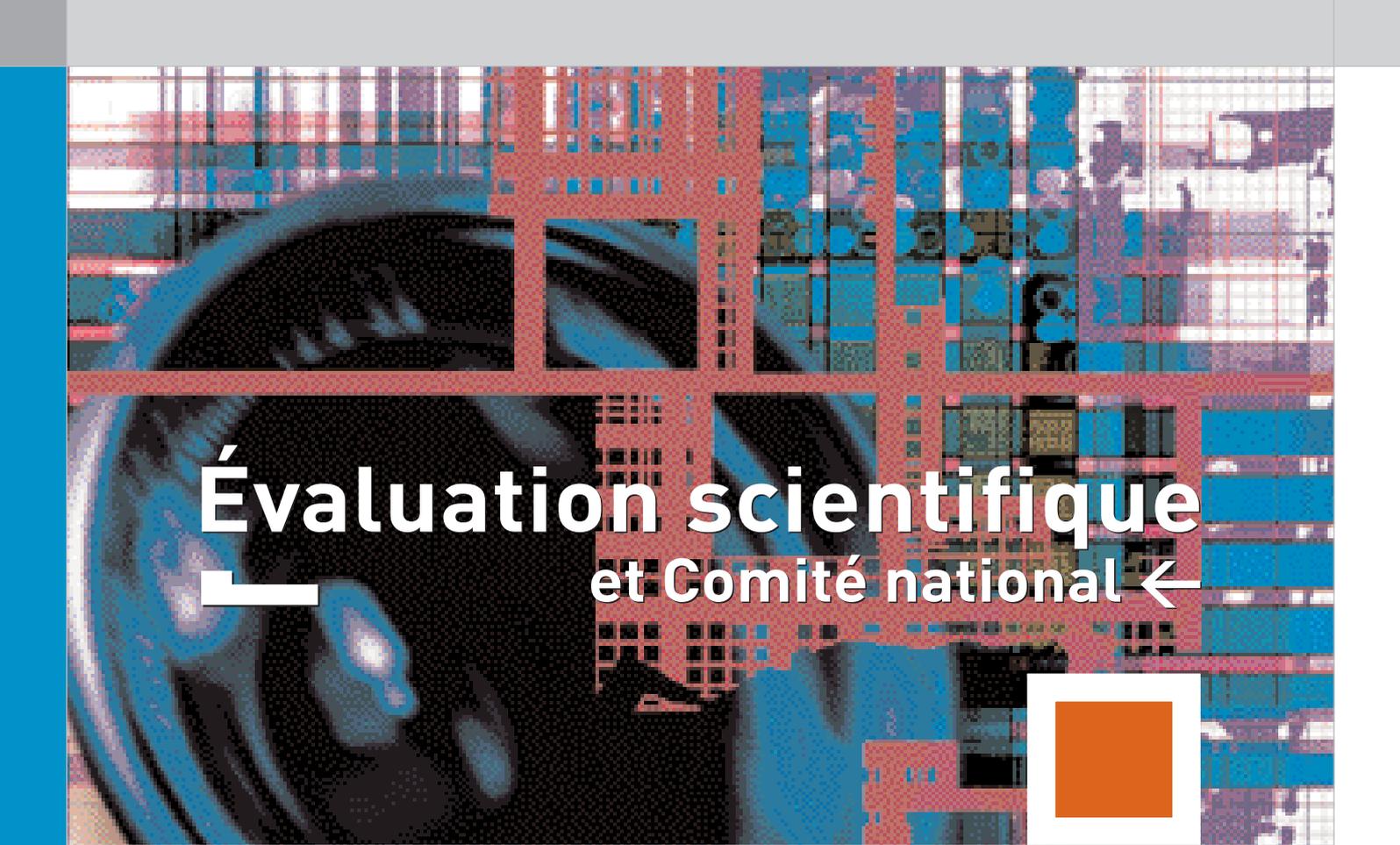
Tél. : 01 45 07 58 70 - Télécopie : 01 45 07 58 51 - Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr

CCP SNCS 1390429 S PARIS - www.cnrs-bellevue.fr/~sncs





→ <b>ÉDITORIAL</b>	
Recherche publique, un ballon d'essai? <b>Jacques Fossey</b> .....	p. 02
→ <b>ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET COMITÉ NATIONAL</b>	
Quelle stratégie derrière l'évaluation stratégique? <b>Henri Audier</b> .....	p. 04
Menaces sur le Comité national. <b>Patrick Monfort</b> .....	p. 08
Pratique et opinion d'une élue. <b>Denise Barbier-Baudry</b> .....	p. 10
Témoignage: promouvoir l'interdisciplinarité! <b>Georges Chapouthier</b> .....	p. 14
Donner du sens à l'évaluation. <b>Jean-Louis Escudier</b> .....	p. 16
La liberté académique pour la recherche fondamentale publique. <b>Denis Jouan</b> .....	p. 20
L'évaluation: une arme stratégique aux mains du gouvernement pour mettre chercheurs et laboratoires au service de la politique du Medef. <b>Marie-Claire Saint-Lager et Gilles Selleron</b> .....	p. 23
De la relativité de l'évaluation. <b>Nicolas Ledu</b> .....	p. 26
Pourquoi réinventer la roue et à qui peut bien profiter le crime? <b>Hervé Chneiweiss</b> .....	p. 28
Les enjeux de l'évaluation. <b>Alexis Tsoukiàs</b> .....	p. 30
Quatre conjectures sur les facteurs d'impact. <b>Jacques Ninio</b> .....	p. 32
Hounsfield et Cormack: prix Nobel à faible facteur d'impact! <b>Robert Di Paola</b> .....	p. 34
Régionalisation et recherche scientifique. <b>Jean-Marc Douillard et Pierre Vennereau</b> .....	p. 36
Quelle évaluation pour les ingénieurs? <b>Richard Walter</b> .....	p. 39
Le Comité national, un modèle exportable? <b>Jean-Marc Douillard</b> .....	p. 41
→ <b>ACTUALITÉ</b>	
Sauvons la recherche, oui mais laquelle? <b>Laurent Dianoux</b> .....	p. 46
→ <b>OPINION</b>	
Du bon usage du principe de précaution. <b>Pierre Sartor</b> .....	p. 48
→ <b>LA BOÎTE AUX LETTRES</b>	
Lettre à un(e) futur(e) syndiqué(e). Le bureau de la section SNCS-FSU de Midi-Pyrénées .....	p. 50
→ <b>ADHÉSION/ABONNEMENT</b> .....	p. 52



# Évaluation scientifique et Comité national ←



## Quelle stratégie derrière l'évaluation stratégique ?

D'origine technocratique, l'évaluation stratégique peut être un outil de pilotage autoritaire de la recherche. Pour une recherche répondant aux besoins culturels, économiques et sociaux, un autre mode de détermination des choix « stratégiques » finalisés est possible.

**C**OMME toute expression technocratique, « l'évaluation stratégique » est ambivalente. Elle peut être une aide à la mise en œuvre d'une politique scientifique démocratiquement élaborée, comme être un outil supplémentaire pour « piloter » autoritairement la recherche sur la base de finalités utilitaristes, ce qui est le cas aujourd'hui. Que le lecteur excuse l'auteur : on ne peut dénoncer avec nuances une politique brutale, caricaturale et catastrophique pour la recherche. Mais cela ne dispense pas de proposer l'ébauche de solutions pour une recherche répondant aux besoins culturels, économiques et sociaux du pays, voire de l'Europe.

### **Le besoin d'évaluation des choix : la preuve par Claudie Haigneré**

Il y a peu, on a appris que les États-Unis changeaient leur programme spatial et que « l'avenir de la station spatiale internationale semble très compromis » (*Le Monde* du 16/01/2004). Petit rappel : la décision de faire participer la France à ce programme a été prise en 1997 par Chirac, sans aucun débat, juste avant la dissolution de l'Assemblée. Le gouvernement Jospin a ensuite été obligé d'exécuter un engagement international du Président de la République : pendant quatre ou cinq ans, nous avons payé 800 millions de francs, l'équivalent des crédits récurrents de tous les

labos CNRS, pour une opération au bord de la faillite. Une violente polémique avait alors opposé Claude Allègre, très hostile à cette opération (sur ce point, il avait totalement raison), et Claudie Haigneré qui avait défendu avec enthousiasme le projet dans tous les médias. Elle est aujourd'hui mal placée pour donner des leçons, et devrait avoir plus de modestie quand elle répond aux parlementaires défendant la recherche.

### **Des « experts » pour décider seuls de la « stratégie » ?**

« L'évaluation stratégique » c'est à la fois l'évaluation *a priori* des projets stratégiques, et un mode d'évaluation des organismes, des

>>>

>>>

laboratoires, voire des individus : parmi les critères d'évaluation, leur participation aux objectifs dits « stratégiques » est, dans cette logique, un facteur important. Mais qui décide de la « stratégie » ? Quand discussion sur les grands choix il y a, il est de bon ton de considérer que cela doit être par des « experts ». Avec le recul du temps, on peut juger la méthode. En 1972, un comité d'experts comportant « les plus grands » économistes, banquiers, scientifiques, ingénieurs, a décidé de l'abandon de la filière française d'énergie nucléaire, parce que... « le prix du pétrole allait baisser » ; un an après, c'était la crise du pétrole et la flambée de son prix. Dans les mêmes années, un comité « d'élite » (!) proposait l'abandon de la microbiologie, décision désastreuse pour le développement de la biologie, si bien qu'ensuite, on a dû créer un programme prioritaire « microbiologie » pour rattraper le retard. Et les exemples de disciplines vieillottes qui furent laminées, puis réhabilitées sont légion : la chimie analytique, révolutionnée par les appareillages venus de la physique, la connaissance fine de la classification des espèces, nécessaire aujourd'hui pour tirer parti de la connaissance des séquences génétiques, la chimie nucléaire d'abord éliminée, si bien qu'on avait bien peu de spécialistes quand on s'est enfin

**L'évaluation stratégique : un outil de plus pour un pilotage autoritaire**

sérieusement attaqué au problème des déchets nucléaires. Et l'échec du programme cancer de Nixon, trop focalisé sur celui-ci (comme le plan Chirac, 25 ans après ?) montre que le problème ne se limite pas à l'hexagone.

>>>

**SCIENCES EN QUESTIONS**  
**Nouveautés**

**Christophe Dejourn**  
**L'évaluation du travail à l'épreuve du réel**  
*Critique des fondements de l'évaluation*

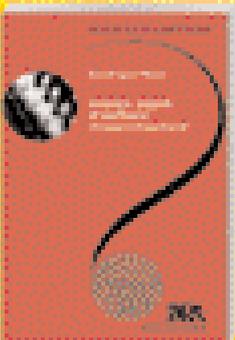
L'évaluation est à la base des nouvelles méthodes de gestion, de management et d'organisation du travail. Pourtant, elle est source de difficultés, voire de soulèvements, augmentant le chômage et le travail effréné, provoquant des conflits d'intérêt ou conduisant à des erreurs coûteuses. Dans ce contexte, est-il possible de dépasser ce qui pourrait être les principes d'une évaluation rationnelle de l'activité humaine ?



2001, 14 p., 1,90 €

**Dominique Peestre**  
**Science, argent et politique**  
*Un essai d'interprétation*

Les sciences ont toujours intéressé les pouvoirs, qu'ils soient économiques ou politiques. Et leur développement ont toujours été menés par eux. Inversement, les sciences ont pu jouer un rôle décisif, voire permettre aux puissances de transformer radicalement la nature et les sociétés. Dans ce livre, cette thèse est étayée par une sélection des régimes de production des savoirs qui ont marqué l'Occident depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, et de leurs effets sur nos rapports au monde et à la nature.



2003, 214 p., 11,90 €

**Dans la même collection**

- Politiques d'aide et recherche agricole, Michel Dier, Marie de Latour-Guyard, 2001, 12 €
- Les harmonies de la Nature à l'épreuve de la biologie, Pierre-Henri Gouyon, 2001, 2,40 €
- La loi sur la recherche de 1982, Jean-François Théry, Rémy Buis, 2001, 9,90 €
- Le métier de chercheur, Bruno Latour, 2001, 2,40 €
- Trois essais sur l'éthique économique et sociale, Christian Ameglio, Catherine Lanier, Jean-Louis, 2001, 8,90 €
- Les savoirs construits en leurs théories ? Jean-Pierre Dupuy, 2001, 9,90 €
- Le fin de « tout génétique » ? Henri Atlan, 1999, 8,90 €
- Les chercheurs et l'innovation, ouvrage collectif-INRA/Comité des Hauts de France, 1999, 11,70 €
- L'expérience et le modèle, Jean-Marie Legay, 1997, 2,40 €
- Les voyages secrets de la science, Pierre Bourdieu, 1997, 1,90 €
- Encadrement et décision, l'expertise scientifique, Philippe Rogge, 1997, 2,90 €
- Société et révolution biologique, Axel Kahn, 1996, 2,40 €
- Les mandes de l'agriculture, Michel Subtil, 1996, 8,70 €

Pour les lire et les acheter, voir ci-dessous.

**INRA EDITIONS**

A commander en librairie ou à  
 INRA Editions, 30710 - F 78290 Versailles Cedex  
 Tél. : 01 30 40 34 06  
 INRA-Collège-Éditions/Inra P  
<http://www.inra.fr/Editions/>

&gt;&gt;&gt;

Bien sûr, il faut une politique scientifique, mais avec beaucoup d'humilité dans nos capacités de prévision. Dans l'émergence de champs pluridisciplinaires nouveaux, nul ne sait quels vont être dans cinq ans les besoins. On a trop souvent, par le passé, qualifié de ringarde une discipline pour s'apercevoir, dix ans après, qu'elle devenait un goulot d'étranglement dans le développement scientifique.

Sur la base de chiffres volontairement erronés<sup>1</sup>, le gouvernement a décidé que le seul objectif de la politique de recherche française doit être d'accroître fortement les aides de l'État à la recherche privée. Pour cela, il convient d'organiser les structures étatiques pour répondre aux besoins du « marché », de dispenser le financement d'État et d'orienter la recherche publique au seul service du renforcement de la compétitivité des entreprises, de canaliser le développement des connaissances dans quelques créneaux « utiles ». Pour ce, plusieurs moyens complémentaires sont utilisés.

### Renforcement du dirigisme de l'État

La tendance traditionnelle en France, de faire du ministère un super-organisme, est fortement amplifiée au travers du Fonds national de la science qui « voit ainsi confirmé son rôle de pilotage et de coordination de la recherche publique »<sup>2</sup>, comme par la multiplication des « fonds ministériels » destinés aux labos mais avant tout aux entreprises. Mais surtout, les organismes de recherche sont totalement pris en main. Alors qu'ils ne représentent que 15 % des dépenses de recherche (les 85 % restants sont déjà appliqués et orientés), les EPST (CNRS, Inserm, Inra, IRD, Inria, etc.) et les équipes universitaires associées, sont définis seulement « comme le bras de levier le plus important, au service de la nation, pour dynamiser la recherche nationale [...] ». La révision des contrats d'objectifs avec les organismes, ou leur réexamen à mi-parcours, sera l'occasion de mettre l'accent sur la structuration par projet de leur activité de recherche et l'utilisation de l'évaluation stratégique comme moyen d'orientation de leurs recherches [...]. Le développement d'emplois

contractuels [...] permettra de faciliter des recrutements sur la base de projets et [...] de réorienter les recherches vers les besoins prioritaires »<sup>2</sup>.

### Le moyen, pour que ce dirigisme soit impératif, est aussi budgétaire

Partant d'un consensus au Parlement visant à donner une lisibilité au budget du pays, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), qui vient en discussion à l'Assemblée, va présenter le budget du pays en « missions », elles-mêmes subdivisées en programmes. Mais le gouvernement a dévoyé cette loi en proposant un découpage tellement fin, qu'une fois le budget voté, il ne restera plus de marge de manœuvre pour les organismes pour faire une politique.

### Le pilotage des laboratoires par l'aval est systématisé

Les laboratoires, très affaiblis financièrement, seront tous obligés de survivre avec un fort taux de contrats du ministère ou du privé. En deux ans, 600 millions d'euros de crédits des organismes publics et de la recherche universitaire ont été transformés en aides à la recherche privée<sup>1</sup>. Ces sommes considérables sont faites, notamment, pour faire piloter les labos par les entreprises. Il est même prévu que les sommes dépensées par une firme pour coopérer avec un labo public compteront double dans son dégrèvement d'impôts. Achetez-vous un labo public, c'est gratuit !

La société a des attentes vis-à-vis de la recherche. En principe, celles-ci devraient se refléter dans la politique scientifique d'un gouvernement, même si ce n'est pas le cas aujourd'hui. Si recherches liées au développement des connaissances et recherches finalisées, si recherches fondamentales et recherches appliquées, sont en profonde interaction, souvent au sein d'un même laboratoire, les modes de choix sur des priorités éventuelles dépendent de la nature de la recherche.

Pour les grands objectifs finalisés, c'est au Parlement, avec l'avis de l'Office parlementaire des choix scientifiques (qu'il faudrait renforcer dans son rôle), qu'il appartient de décider en dernier

ressort. Ce vote du Parlement devrait refléter le débat-citoyen dans le pays. C'est d'abord un enjeu fondamental pour la démocratie, car de plus en plus les choix d'un pays seront tout à la fois scientifiques, économiques, politiques, comme éthiques ou environnementaux. S'il appartient au « politique » de trancher, il est souhaitable que les scientifiques sachent sur chaque problème, présenter au pays les termes du débat avec les potentialités de la science, mais aussi avec ses limites, ses incertitudes, ainsi que l'analyse des risques. Chaque fois qu'on posera les problèmes d'une manière manichéenne, chaque fois que les citoyens estimeront qu'on va trop vite, qu'on leur cache la vérité ou qu'on minimise les risques, c'est la peur, c'est l'angoisse voire l'obscurantisme qui l'emporteront et c'est la science et le progrès qui perdront.

## Pour un autre mode de détermination des choix « stratégiques » finalisés

Une fois les choix prioritaires déterminés dans les grandes lignes, il appartient aux scientifiques de proposer les moyens de leur mise en œuvre, compte tenu de l'état du front de la science et du potentiel français ou européen mobilisable. Suivant les cas, cela pourra être la création d'un labo, d'un programme géré par un ou plusieurs organismes, le développement de telle thématique fondamentale nécessaire à la solution du problème, un partenariat public/privé, etc.

### Recherches liées au progrès des connaissances : évaluer sur la seule qualité

Même si certaines recherches fondamentales peuvent être en liaison avec un objectif finalisé, il convient de laisser un secteur assez large ayant

&gt;&gt;&gt;

&gt;&gt;&gt;

comme seule logique le progrès des connaissances, qui a son dynamisme propre. Actuellement, ce dernier secteur représente en France nettement moins que 10 % des dépenses totales de recherche. Le CNRS qui comporte nettement moins de 50 % de recherches non orientées, représente 6 à 7 % de ces dépenses totales. Or c'est précisément ce secteur que le gouvernement a décidé de sacrifier: «Le soutien public de la recherche exige la confrontation entre l'objectif, les attentes et le résultat ou la découverte [...]. La science est sans cesse orientée vers la découverte et exige donc de définir un projet.»<sup>2</sup> En d'autres termes, il faut programmer la découverte! Ces recherches de base doivent être confortées et les laboratoires comme les individus concernés doivent être évalués sur la seule qualité de leur recherche.

### Nécessité d'une élaboration collective de la politique scientifique

Est-ce à dire qu'il doive y avoir une séparation étanche entre recherches liées au progrès des connaissances et les recherches finalisées, fondamentales ou pas? Que la politique d'un organisme doive résulter du mouvement brownien des diverses équipes? Sûrement pas. Il est du devoir des organismes d'avoir une politique, y compris dans le domaine fondamental, par exemple de développer, à temps, et par discussions avec les laboratoires intéressés, telle thématique émergente, ou de favoriser tel sujet de recherche nécessaire à tel champ pluridisciplinaire. Mais cette politique ne doit pas être élaborée par quelques spécialistes ou experts. Il convient non seulement que les organismes et leurs instances scientifiques fassent un effort considérable de prospective scientifique, mais surtout qu'ils y associent les labos et les chercheurs, ainsi que des scientifiques étrangers. Cela demande un changement fort dans l'organisation des organismes comme de la mentalité des chercheurs. Cela nécessite aussi de généraliser ce qui se fait déjà ou s'est déjà fait dans certains secteurs: colloques de prospectives, commission de prospective et de conjoncture auprès d'une instance permettant d'associer aux travaux préparatoires des membres extérieurs,

rôle à donner aux conseils scientifiques d'organismes et de départements, qui doivent être organisés en conséquence.

Pour une recherche dynamique, cela devrait être autrement efficace que la conception dirigiste, «managériale» et hiérarchisée qu'on nous propose. Avec cette optique, il faudra attendre trois ans, et le passage de tous les filtres technocratiques ou politiques, pour que l'importance d'un thème émergent soit reconnue, c'est-à-dire à un moment où il est banalisé dans d'autres pays. Mais bien entendu, le but de favoriser la souplesse, la réactivité et le dynamisme est d'abord une thématique idéologique visant au contraire à faire accepter des solutions qui chamboulent les finalités, les modes de financement et les structures de la recherche publique. Mais nous serons d'autant plus forts dans la dénonciation qu'en proposant nous-mêmes des solutions aux nombreux problèmes existants.

### Conclusions

**1)** On ne peut séparer l'évaluation, surtout celle dite «stratégique», du mode de détermination des thématiques prioritaires et des structures qui les mettent en œuvre. Il faut exactement prendre le contre-pied de la tendance actuelle qui est de marginaliser les organismes et leurs instances scientifiques, de complexifier et de cloisonner le système de recherche par la multiplication des fonds ministériels, de créer des fondations coupées des organismes et de renforcer des financements contractuels. Cela sera encore aggravé par le projet actuel de LOLF (voir plus haut) qui découpe la recherche en quinze programmes dont cinq seulement dépendront du ministère de la Recherche.

Il conviendrait de conforter le ministère de la Recherche dans son rôle d'impulsion et de coordination de toute la recherche française, mais de le limiter à cela: les sommes réservées aux actions «prioritaires» pouvant être gérées, suivant les cas, par un ou plusieurs organismes.

**2)** Un point faible de la recherche française est le sous-investissement du privé dans sa propre recherche. Il faut

que les firmes françaises perdent leur habitude d'assistés attendant leurs financements de l'État-providence, tout en réclamant à corps et à cris des baisses d'impôts (400 millions d'euros de plus de dégrèvement d'impôts au nom de la recherche en 2004, soit plus que les crédits de paiement du CNRS).

Dans cette situation, il y a quelque paradoxe à leur demander de financer des fondations: qu'elles commencent par faire vivre leur propre potentiel et l'État pourra consacrer ses crédits au secteur public.

**3)** L'Europe est une dimension essentielle. En lieu et place des réseaux cathédrales, il conviendrait de favoriser, par des procédures souples et rapides, une multitude de coopérations directes entre équipes évaluées par ailleurs, et d'échanges de chercheurs. Au lieu de bureaucratie bruxelloise, il conviendrait de renforcer la coordination et les coopérations directes entre organismes et universités européennes. Point n'est besoin pour cela, comme le propose un groupe de travail auprès du CNRS, ni de mettre en cause le statut des personnels, ni d'abandonner le système d'évaluation français, basé sur l'évaluation collective et contradictoire par des instances. Même s'il faut plus les ouvrir sur des scientifiques étrangers connaissant bien le système français. ■

**Henri Audier**

*Directeur de recherche au CNRS, administrateur du CNRS, membre du bureau national du SNCS.*

### → NOTES/RÉFÉRENCES

**(1)** Voir les articles «Anti-priorité à la recherche» et «Un chamboulement dans les finalités de la recherche publique» sur le site SNCS: [www.cnrs-bellevue.fr/~sncs/dep.htm](http://www.cnrs-bellevue.fr/~sncs/dep.htm)

**(2)** Dans la multitude des rapports qui sortent (ministère, Conseil économique et social, Académie des technologies, etc.), nous nous en sommes tenus, dans les citations, à la conférence de presse de C. Haigneré du 25/09/2003. •

# Évaluation scientifique et Comité national ←



## Menaces sur le Comité national

Couvrant toutes les disciplines, le Comité national de la recherche scientifique composé d'élus et de nommés garantit une évaluation collégiale par les pairs des labos et des chercheurs. Menacé par la volonté du ministère de piloter la recherche, la nouvelle mandature apparaît cruciale pour la défense de la recherche publique.

### Une instance d'évaluation scientifique unique au monde

Le Comité national de la recherche scientifique (CN) de par sa compo-

sition est une instance d'évaluation scientifique unique au monde. En effet, les quarante sections couvrent tous les champs disciplinaires depuis

les mathématiques, la physique, la chimie, les sciences du vivant, les sciences de l'univers et les sciences de l'homme et de la société. Chaque

>>>

&gt;&gt;&gt;

section est composée de onze membres élus parmi l'ensemble des chercheurs et des enseignants-chercheurs, et trois parmi les ingénieurs, techniciens et administratifs. Sept membres nommés par le ministère de la Recherche complète la section. Cette représentativité du milieu scientifique assure non seulement le jugement collégial par les pairs, mais aussi la transparence des résultats des évaluations des laboratoires, des chercheurs, de leur recrutement et de leur carrière. Le CN est ainsi une instance unique enviée par nos collègues étrangers quand on leur explique son mode d'élection, son fonctionnement et son rôle. Le CN représente bien ainsi le «parlement de la science». Cette relative autonomie vis-à-vis de la tutelle ministérielle et du CNRS explique certainement la volonté politique des ministères depuis plusieurs années, quelle que soit leur couleur politique, de réduire son rôle, voire de le supprimer.

### La transparence du Comité national

Les sections établissent en début de mandature (tous les 4 ans) les critères d'évaluation des laboratoires et des chercheurs. Ces critères sont diffusés dans la communauté scientifique et se trouvent sur le site web du CN. Les membres des sections évaluent collégalement sur cette base les laboratoires propres du CNRS et ceux qui lui sont associés (Unité mixte de recherche, UMR), et évaluent ainsi la communauté scientifique non-CNRS, notamment les enseignants-chercheurs des universités et les chercheurs des autres organismes qui font partie de ces UMR. Les membres élus, et la plupart des membres nommés, ont l'habitude d'être à l'écoute de la communauté scientifique pour discuter des résultats des évaluations et apporter des conseils si nécessaire.

### L'implication du Comité national dans l'amélioration et la défense de la recherche publique

Au-delà de son rôle d'évaluation,

les sections du CN ont toujours participé au développement de la recherche. Ce rôle est de fait une des missions du CN puisque les sections doivent établir à chaque mandature le rapport de conjoncture et de prospectives. Réfléchir à l'avenir scientifique de la recherche

## Le Comité national : un enjeu de démocratie pour la communauté scientifique

ne peut être déconnecté de la discussion concernant les moyens humains et financiers. Aussi le CN a toujours su réagir vivement à la situation concernant aussi bien les réformes structurelles que les budgets de la recherche. Ces réactions sont légitimes parce que le CN est porteur de la communauté scientifique en tant qu'instances composées majoritairement de membres élus. C'est dans cette volonté d'être une force de proposition comme de défense de la recherche, que le CN s'est réuni en session plénière extraordinaire en décembre 1999 et en juin 2003.

### L'enjeu pour les années à venir

Il est clair que la volonté politique actuelle du ministère de la Recherche est de balayer les organismes de recherche pour accentuer sa politique de pilotage, soit en les supprimant soit en les transformant en simples agences de moyens. Pour arriver à ses fins, tous les moyens sont bons dont celui de la calomnie. Le CN, tout en étant une instance indépendante du CNRS, mais géré par lui, est fortement lié à la vie du CNRS et réciproquement. Cette symbiose a permis de créer et de développer

un organisme de recherche performant reconnu internationalement, et de maintenir une certaine indépendance des chercheurs garantie par le CN. On comprend ainsi la raison politique d'attaque contre le CN. Pour piloter la recherche, il faut piloter les chercheurs, et donc supprimer le mode de fonctionnement actuel des EPST. Pour détruire le CNRS, il faut d'abord déstabiliser, voire supprimer le CN. Aussi dès que le CNRS est attaqué, le CN subit les pires calomnies à son encontre : instance obsolète, rigide, refusant toute évolution, qui dirige à la place de la direction du CNRS... Il est évident pour les scientifiques que le CN est l'inverse de cette description calomnieuse.

Le CN reste ainsi un enjeu de démocratie pour la recherche parce que ses prérogatives (évaluation des laboratoires, évaluation, recrutement et carrières des chercheurs) permettent (ou devraient permettre) au CNRS et au ministère de la Recherche de développer une politique scientifique de grande qualité indépendante des lobbies.

Il est évident que si la communauté scientifique ne défend pas le CN et ses prérogatives (tout en améliorant si nécessaire son fonctionnement), alors nous perdrons rapidement et pour le développement des connaissances et pour le développement économique, social et culturel de notre pays et des pays en voie de développement.

Les élus SNCS-FSU et SNESup-FSU ont toujours agi pour défendre et améliorer la recherche publique, donc le CN. Le SNCS-FSU et le SNE-Sup-FSU présenteront des candidats sur la base de cet enjeu. Il est important que la communauté scientifique en comprenne l'importance et soutienne l'avenir de la recherche en votant pour ces candidats. ■

**Patrick Monfort**

*Chargé de recherche au CNRS,  
élu au Comité national  
et membre du bureau national  
du SNCS.*

# Évaluation scientifique et Comité national ←



## Pratique et opinion d'une élue

S'évaluer est comme boire et respirer une nécessité vitale : comment un chercheur pourrait-il travailler avec enthousiasme sans avoir l'intime conviction que « c'est bien » ? Mais notre bailleur de fonds, le CNRS, veut aussi des justificatifs tangibles, pour abonder là où c'est mieux ou plus rentable.

### Bilan d'un mandat

C'est bientôt la fin d'un mandat au Comité national, nous avons examiné, évalué, classé chercheurs et labos. Sur quels critères ? Devions-nous traquer l'immonde embusqué qui suce le sang du contribuable pour une médiocre recherche, qui vivote grisâtre en attendant sa retraite de fonctionnaire ? Disons tout de suite que cette espèce est peu répandue au CNRS, les publications émanent de journaux d'audience internationale dont les indices d'impact sont le garant

d'une valeur minimale. Il est donc assez facile de labelliser l'activité normale : le président de section active ses troupes : « bon, 84 chercheurs avant la pause, rondement les rapporteurs<sup>1</sup>, on va à l'essentiel... ». Il déroule sa liste : Duma-chin ? Publie-t-il ? Problèmes ? Non : RAS ! Letruck ? Il publie, etc.

Le degré de difficulté juste au-dessus, consiste à déterminer, sans aller tout de suite jusqu'au niveau d'excellence, disons le dessus du panier. De deux choses l'une, ou bien c'est l'examen normal, ce sera sauf de

rare problèmes entre honnête et remarquable, avec un mot à prévoir pour motiver les maniaques de la ratiocination qui tardent à publier et la mention excellente activité pour certains. Les louanges ne coûtent rien, le jugement du rapporteur qui a fait consciencieusement son travail n'est généralement pas remis en cause, bref tout le monde ou presque, il est beau et il bosse bien.

### Classer les chercheurs : sur quels critères ?

Quand il faut classer, cela devient

>>>

>>> plus délicat. Notre administration nous donne bien sûr des critères, par exemple le rayonnement international, très, très prisé, avec toutes les déviances que cela autorise, car celui qui fait ses 14 congrès dans l'année, couplés avec des séries de conférences dans les universités prestigieuses, où prend-t-il le temps de chercher ? Il vend sans doute à son unique profit le travail de ses collaborateurs, qui eux n'auront pas de promotion. Plus prosaïque, la valorisation est aussi, très cotée, combien de contrats, de brevets, exploités bien sûr, activité qui peut refléter le dynamisme de l'entreprise partenaire tout autant que la créativité du chercheur concerné.

Comme on le voit, l'appréciation est décernée non plus par le rapporteur œuvrant en tant que spécialiste, mais en fonction d'une reconnaissance extérieure. Il n'est pas nécessaire

d'être un éminent scientifique pour lire un chiffre d'affaires ou vérifier qu'une invitation émane d'un établissement prestigieux : les listes en existent, un agent administratif consciencieux peut faire ce repérage. Donc la tendance n'est plus que le chercheur soit vraiment évalué par ses pairs mais que ceux-ci vérifient plutôt s'il satisfait à des critères définis par les hautes sphères de nos autorités de tutelle.

#### Vers une évaluation on line ?

On voit se profiler à l'horizon le jugement en ligne du chercheur. Un logiciel convenable pourrait lister les critères : animation d'un groupe, médailles, nombre de publications, place en premier auteur, participation à des workshops, direction d'autres chercheurs, etc. Des coefficients en fonction de l'âge, de la taille du labo, du grade du directeur...

seraient calculés et chacun, au lieu d'un rapport biennal, nourrirait son dossier en temps réel. Et voilà l'acceptation d'un article au *Journal Ataraxique du Causse Schisteux* : +12 ! Zut mon ahuri de responsable m'a fait cosigner un compte rendu à *L'Action des solécismes*, -20 ! Un jury de thèse : +3. Quant à ma mission aux Tuamotou, il va me falloir la compenser par un congrès d'hiver à Manchester... Ce serait très motivant, tous les matins, le chercheur allume son ordinateur et le matricule 47912 peut voir tout de suite où il en est dans le hit parade. Est-ce que cela serait vraiment pire que ce que nous faisons maintenant de façon artisanale, via entre autre les indices d'impact ?

Étape suivante, un chercheur dans le rouge aurait une retenue salariale de 10 % qui alimenterait le pot commun pour la prime de rendement de

&gt;&gt;&gt;

&gt;&gt;&gt;

ceux qui sont au top. Ce ne serait plus un directeur qui module une prime de recherche, chacun n'aurait à s'en prendre qu'à lui-même.

Il faut aussi au-delà de la productivité et de la reconnaissance de la discipline apprécier l'importance en termes de qualité et d'originalité du travail. Quand je repense à ces quatre années de mandat, que j'y additionne mes souvenirs de rapporteur pour nos journaux de spécialité, l'évidence des évidences est que je ne peux juger correctement que ce qui relève strictement de ma discipline, et encore ! Cela m'est difficile, même pour mon propre travail : comment se situer dans le domaine d'exercice, qu'est-ce que cela vaut ? Je publie cela, où, etc. ? Bref, dans mon domaine, j'ai des arguments. En tant qu'expert, j'ai un avis autorisé, mais je fais aussi partie depuis 10, 20, 30 ans d'une communauté, je navigue de conserve avec un certain nombre de chers collègues. Certains s'apprécient, d'autres pas, c'est le facteur humain. Le jugement pourrait-il s'en ressentir ? Probablement, on connaît les effets pervers des formations de clan et les règlements de compte afférents, les chers collègues sont aussi des concurrents. Passons cependant, ces dérives que chacun connaît restent évidemment marginales.

J'en arrive à une question beaucoup plus passionnante, comment évaluer ce que je ne connais pas ? Un souvenir de jeunesse remonte à travers les nombreuses strates de ma mémoire professionnelle. « Les jeunes sont incultes, ils ne s'intéressent qu'à leur petit champ d'activité, nous on lisait tout... » L'apostrophe nous était montée à la tête et munis d'un mètre ruban, nous étions allés « prendre nous-mêmes les mesures » en bibliothèque. Ce fut éloquent : « Dites Chef, quand de votre temps on avait 15 cm à lire, nous ça occupe plus d'un mètre cinquante, alors si vous voulez qu'on travaille et que les manip se fassent... » Je n'ai pas pu aller mesurer ce que cela représenterait aujourd'hui pour la bonne raison, que de toute façon, vu le prix

on n'est plus abonnés à tout, loin de là. Bon, je crois réellement qu'une bonne culture générale est nécessaire, mais on ne peut pas tout maîtriser, même dans une seule section thématique. Alors ? Alors ma lecture d'expert vaut pour quelques dossiers, mais pour les autres ? Il me faudrait sans doute un autre type de rapport. Les chercheurs envoient une description tout à fait intéressante de leur tra-

## Au-delà de la productivité, comment apprécier la qualité et l'originalité du travail ?

vail, et c'est au rapporteur d'en faire ressortir l'originalité et l'intérêt. Je dis non, c'est fini, je peux comprendre par exemple qu'identifier via le rayonnement cymatron un spin tétralgique dans le mantex d'un gastéropode ambisué est une première, mais de là à juger l'impact du travail... Il me faudrait non pas un rapport scientifique descriptif, les publications sont là pour cela, mais un dossier de justification. J'ai fait ça parce que... C'était difficile parce que... J'ai réussi via... C'est mieux que les autres parce que... Bref, à mon avis, ce serait au rapporteur de faire lui-même le travail d'évaluation – certains le font déjà très bien d'ailleurs – pour convaincre le rapporteur et la commission d'examen.

### Évaluation des laboratoires et politique scientifique

Ceci concernait l'évaluation des chercheurs, à vrai dire elle ne m'inquiète guère, les bons chercheurs sont identifiés, ils auront même la satis-

faction de le savoir, par les messages (ce n'est pas pour cela qu'ils seront automatiquement promus, mais ceci est une autre histoire). Il y a bien sûr en prime quelques arrivistes de la science, estampillés à tort comme bons, et si c'est agaçant ce n'est pas grave, au moins ils produisent. L'évaluation des individus n'est généralement pas remise en question par la direction scientifique qui voit évidemment plus à l'échelle des labos. Là, cela devient plus préoccupant car on quitte l'activité purement scientifique pour la politique scientifique. Comme la langue, la politique est la meilleure et la pire des choses. Après le travail des commissions, leurs propositions doivent être validées par la direction. Ces propositions sont le plus souvent validées, il arrive cependant que soient prises des décisions contraires sans que leur justification soit donnée à ceux qui avaient honnêtement travaillé le dossier. Ceci n'est pas normal et ne devrait pas être. S'il est parfaitement vrai que la prise de décision est l'apanage de la direction, il est du devoir de celle-ci de faire transmettre jusqu'au niveau des acteurs de production les motivations de ses décisions, ne serait-ce que pour qu'elles soient acceptées sans contestation.

De la même façon qu'on a toujours admis qu'on sacrifie l'individu dans l'intérêt de la collectivité, on peut très bien comprendre que l'intérêt d'un laboratoire prime celui d'un chercheur et de même que l'intérêt de la discipline prime celui d'une formation de recherche mais ceci doit être expliqué. ■

**Denise Barbier-Baudry**

*Directeur de recherche,  
élu(e) SNCS au Comité national  
en section 18.*

### → NOTE/RÉFÉRENCE

(1) On n'est pas bêtement féministe, on dit toujours, même pour les dames, rapporteur, et non pas rapporteuse ou rapporteresse. •

# COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**ÉLECTION AVRIL/JUILLET 2004**

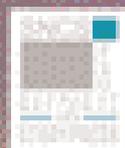
EMPLOI SCIENTIFIQUE

RECHERCHE PUBLIQUE

PROMOTION RECRUTEMENT

# VOTEZ

**POUR LES CANDIDATS  
DU SNCS-FSU ET DU SNESup-FSU**



*snesU.p*

DATES LIMITES DE RÉCEPTION DES VOTES. COLLÈGES A ET B : 1<sup>er</sup> TOUR LE 11 MAI 2004,  
2<sup>e</sup> TOUR LE 07 JUILLET 2004. COLLÈGES C : LE 04 JUILLET 2004.

# Évaluation scientifique et Comité national ←



# Témoignage : promouvoir l'interdisciplinarité !

L'évaluation des dossiers scientifiques des chercheurs devrait donner une plus large place aux approches interdisciplinaires, notamment par l'expertise combinée dans deux (ou plusieurs) commissions. Un chercheur en neurosciences témoigne ici de sa propre expérience.

## Le cas des neurosciences

Depuis toujours, je suis un chaud partisan de l'interdisciplinarité. Dans mon domaine, les neurosciences, je ne conçois pas qu'il soit possible de développer la recherche expérimentale, sans la lier à une réflexion épistémologique et philosophique, ainsi qu'à une diffusion des connaissances auprès du grand public qui finance la recherche, et a donc bien le droit d'être informé sur son évolution.

Longtemps je dus « cacher » une large part de mon activité : trop d'articles de philosophie ou de vulgarisation auraient été mal vus par mes pairs et auraient eu un effet très négatif sur l'évaluation de mon dossier scientifique de « jeune chercheur ». Ce fut donc sans le dire que je publiai alors des articles ne relevant pas directement de mon activité expérimentale en neurosciences.

## L'interdisciplinarité au CNRS

Dans les années quatre-vingt, le CNRS fit des efforts méritoires dans le domaine de l'interdisciplinarité, en créant des commissions spéciales destinées à encourager la diffusion de l'information scientifique ou la valorisation de la recherche. Je fus l'un des premiers à en bénéficier. La commission pour la diffusion de l'information scientifique, sur la recommandation de Goéry Delacote, me nomma DR2 en 1984. Il est remarquable que mon dossier fut alors expertisé à la fois par cette commission et par ma commission « normale » de neu-

rosiences. Cette double expertise me paraît l'un des points clés de l'interdisciplinarité.

—  
L'inter-  
disciplinarité  
doit être  
prise  
en compte  
dans  
l'évaluation

Malgré quelques rares postes « interdisciplinaires », surtout en collège B (et qu'il faut certes encourager), les choses ne me semblent pas avoir beaucoup progressé depuis. En ce qui me concerne, depuis la soutenance de ma thèse de philosophie consacrée aux relations entre l'homme et l'animal, un thème dont on mesure bien l'intérêt pour la recherche expérimentale sur les animaux, je continue à produire des articles et des livres à la fois dans mon domaine des neurosciences et en philosophie de la biologie. Mais ces deux activités, qui restent institutionnellement disjointes, gagneraient, à mon avis, à être reconnues comme unies.

Certes Pierre Tambourin, alors directeur des sciences de la vie et très ouvert à l'interdisciplinarité, m'avait, en 1994, autorisé à consacrer

une part de mon temps à effectuer des recherches philosophiques au sein même de mon laboratoire de biologie. Mais cette activité reste simplement tolérée ; elle n'intervient pas vraiment dans le jugement de mes pairs.

Et quand j'ai demandé à être formellement rattaché (aussi) à une unité de philosophie, le CNRS m'a fait savoir que c'était impossible : institutionnellement on était, ou bien totalement en biologie, ou bien totalement en philosophie. Une association à une seconde unité de recherche ne pouvait avoir qu'un caractère libre et informel. Une double expertise des dossiers, et par suite des carrières, n'était pas possible dans ce cas.

## Encourager les recherches interdisciplinaires

Je suis de ceux qui pensent que l'interdisciplinarité et la double (voire la triple !) expertise de certains dossiers seraient très souhaitables. Et que le bénéfice d'une telle évolution se ferait sentir non seulement pour ceux des chercheurs qui, contre vents et marées, pratiquent des recherches interdisciplinaires, mais aussi pour l'ensemble de la recherche scientifique elle-même.

Tant il est vrai que la confrontation entre les différents domaines de la pensée peut être une source d'innovation et de créativité. ■

**Georges Chapouthier**  
*Directeur de recherche  
au CNRS, Paris.*

# ENSEMBLE

## Évaluation scientifique et Comité national ←



### Donner du sens à l'évaluation

L'évaluation de l'activité des chercheurs est un processus complexe qui ne saurait être réduit à une sommation d'articles et à l'établissement de scores. Il convient, au contraire, de situer l'individu et sa dynamique de recherche au cœur de ce processus par le renforcement des formes de dialogue et en tirant meilleur profit de l'auto-évaluation inhérente aux rapports d'activité rédigés par le chercheur.

**D**EVANT un dossier de candidature à un poste de CR2 ou de DR2 au Comité national ou devant une demande de qualification au Conseil national des universités, pour les universités, la tendance est, dans ma discipline, l'économie, à la comptabilisation du nombre d'articles publiés dans des revues prises en compte par la base *Econlit*. Chacun sait que ce décompte est insuffisant, qu'il doit être

nuancé en fonction de la qualité de la thèse, de l'appréciation portée sur les autres activités du candidat. Néanmoins, ce décompte d'articles est considéré comme une base sur laquelle on peut discuter, voire se chamailler, mais, tout de même comme une base. Or, s'opère ainsi, implicitement, un glissement regrettable entre deux démarches d'évaluation qui obéissent à des logiques radicalement différentes.

#### L'évaluation d'un article et d'un chercheur relèvent de logiques différentes

Dans les revues à comité de lecture dignes de ce nom, l'évaluation d'un projet d'article est réalisée par des rapporteurs anonymes (*referees*) qui, officiellement, n'ont pas connaissance de l'identité du ou des auteurs. Ces rapporteurs sont appelés à juger de l'intérêt scientifique d'un « papier »

>>>

&gt;&gt;&gt;

en soi et par rapport à la politique éditoriale de la revue en question. Ils ne sont nullement mandatés pour apprécier la « valeur ajoutée » du papier qui leur est soumis. Seraient-ils tentés de le faire, notamment en évoquant l'existence d'un article très similaire du même auteur paru dans une autre revue, que le comité de lecture qui les a mandatés serait en droit de leur signifier qu'ils enfreignent par là même une des règles déontologiques du genre, à savoir l'anonymat de l'auteur.

## L'évaluation est-elle dévoyée ?

Nous disposons aujourd'hui d'outils relativement satisfaisants pour apprécier l'impact des articles des chercheurs auprès de leur communauté scientifique. Mais nous connaissons tous le raisonnement : « Je cite abondamment pour être publié dans telle revue et, une fois retenu, mon article sera cité. » Est-ce là un indice de qualité ? Nous voyons tous que certains collègues ont plus que d'autres l'art de présenter souvent des « papiers » voisins à plusieurs revues. Nous connaissons tous les techniques efficaces pour multiplier les participations aux colloques, quitte à ne pas être physiquement présent le jour de la manifestation ; nous avons tous vu des collègues présenter deux « papiers » voisins à des colloques qui se tenaient le même jour, en des lieux parfois fort éloignés. Comment les blâmer si le système leur donne raison ? Or, qui oserait penser que la valeur d'un chercheur se mesure en nombre d'articles ou en nombre de pages, fût-ce dans les revues les plus reconnues par la communauté internationale de la discipline ?

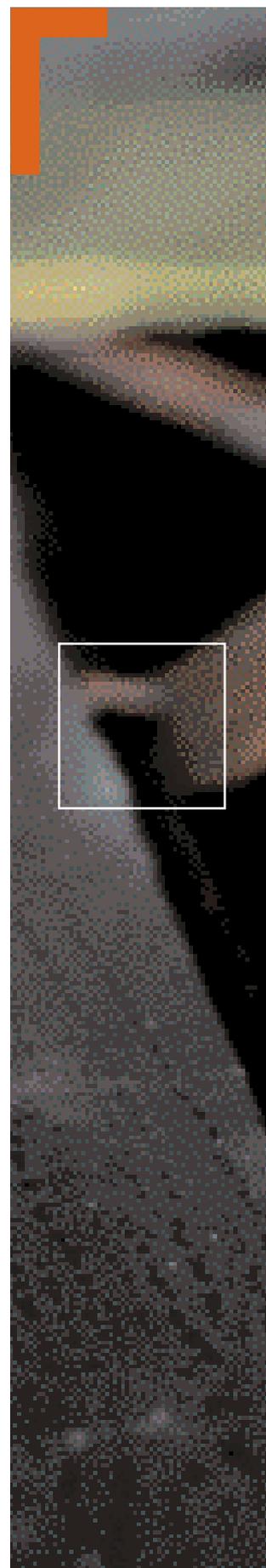
### Des risques à hiérarchiser les revues scientifiques

Depuis une vingtaine d'années, la

volonté de classer, de hiérarchiser les revues de recherche est une préoccupation récurrente de la communauté scientifique en général et des économistes en particulier. Cette volonté n'est en soi ni inutile ni néfaste, tout dépend de l'usage qui en est fait.

La section 37 (économie et société) du Comité national a publié en avril 2003 le classement des revues à comité de lecture en économie et en gestion. Je ne rentrerai pas ici dans une discussion sur la pertinence du classement proposé, préférant m'interroger sur la pertinence d'un classement et sur ses visées. Autant un recensement, voire un observatoire permanent des revues est souhaitable pour connaître les orientations de nos supports de publication, leur diffusion, leur organisation, leur lectorat, autant un classement me paraît dangereux. Or, la section 37 du Comité national n'aborde nullement le fonctionnement et le lectorat des revues mais évoque la nécessité de construire un « outil d'aide à la décision ». Certes mais de quelle décision : évaluation des revues, de leur qualité, de leur capacité à promouvoir des avancées scientifiques ? Évaluation des chercheurs et enseignants-chercheurs, des candidats à un poste de maître de conférences à l'université ou de chargé de recherche au CNRS ?

Toute tentative de classement ne peut faire l'économie de la résolution d'un certain nombre de préalables. D'une part, toute appréciation sur la qualité des revues n'a de validité qu'au moment où cette évaluation est réalisée. En effet, la qualité des différentes revues est susceptible d'évoluer dans un sens ou dans l'autre en fonction de nombreux paramètres : effets de mode pour un paradigme, une méthodologie ou un champ d'observation, relation avec un réseau scientifique, politique du comité de rédaction, moyens financiers, etc. D'autre part, la césure entre revues à comité de lecture et revues sans comité de lecture est loin d'être intangible ; la multiplicité des



&gt;&gt;&gt;

&gt;&gt;&gt;

critères nécessaires pour qualifier une revue à comité de lecture tend à majorer ce caractère temporel de toute évaluation ou hiérarchisation.

Plus fondamentalement, quel est l'objectif de ce classement ? Établir des scores débouchant sur un « Top 50 » des chercheurs ? Répartir des fonds en fonction de ces scores ? Tendre vers un salaire « au mérite » ? Alors, cela serait-il à budget constant (on prend aux moins bons pour donner aux meilleurs) ou en rajoutant des fonds à la recherche publique ? Si tel est le but, qu'il soit clairement affiché par la direction du CNRS et par la direction de l'enseignement supérieur. Je ne pense pas que tel doit être le rôle du Comité national et, en tout cas, de ses membres élus.

Enfin, l'article doit être un pan de l'évaluation mais il ne doit pas tendre à négliger les autres supports (ouvrages de recherche, actes de colloques...). En tant que matérialisation de l'aboutissement d'un programme de recherche, l'ouvrage de recherche me paraît, au moins en sciences sociales, un support majeur. C'est en tout cas le sens de la hiérarchie établie par la direction des sciences de l'homme et de la société pour servir de cadre aux rapports d'activité des chercheurs. Mais, si le classement des revues et la mise en place de scores individuels ne nous paraissent pas une voie souhaitable, alors que faire pour progresser dans l'évaluation ?

Pour élaborer un élément d'évaluation de la production scientifique des laboratoires, des chercheurs et des candidats aux concours d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, il convient de s'entendre sur tous les éléments d'évaluation et sur leurs pondérations respectives. Plus fondamentalement, gardons-nous d'oublier que la publication n'est pas un signe absolu de la réponse à l'obligation de résultat. L'équation « je publie donc je crée » qui est sous-jacente à tous ces comptages reste à démontrer. Dans le processus de

recherche, la publication reste un moyen et non un résultat.

### Évaluer la dynamique de recherche individuelle et collective

La finalité d'un chercheur me semble résider dans la construction sur la longue durée d'une pensée cohérente, rigoureuse, qui se nourrisse tout à la fois des avancées des collègues et des jalons posés par le chercheur lui-même. Aussi, l'évaluation d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur devrait, à mon sens, partir de l'individu en question, de son projet de recherche, de sa dynamique de recherche alors

## Pour une refondation du processus d'évaluation

qu'elle se réduit trop souvent aujourd'hui à une arithmétique. Un chercheur peut et doit avoir des phases de publication intense et des phases de construction, d'élaboration et de mûrissement de son itinéraire intellectuel.

Dans une discipline comme l'économie, où 80 % des membres des labos sont des enseignants-chercheurs, il me paraît crucial de mettre en avant la spécificité de notre travail de chercheur CNRS par rapport à l'activité des enseignants-chercheurs, nécessairement plus généralistes. A nous d'assumer une recherche vraiment fondamentale, au sens où celle-ci n'est pas directement « valorisable » en termes de publications dans des revues à comité de lecture : l'élaboration de fastidieuses bases de données, le dépouillement d'articles peu usuels, la constitution de corpus de données (dictionnaires, méthodologie, épistémologie...). Si l'évaluation est banalisée, alors le chercheur n'a, pas

davantage que l'enseignant-chercheur, intérêt à se consacrer à ces types de recherche.

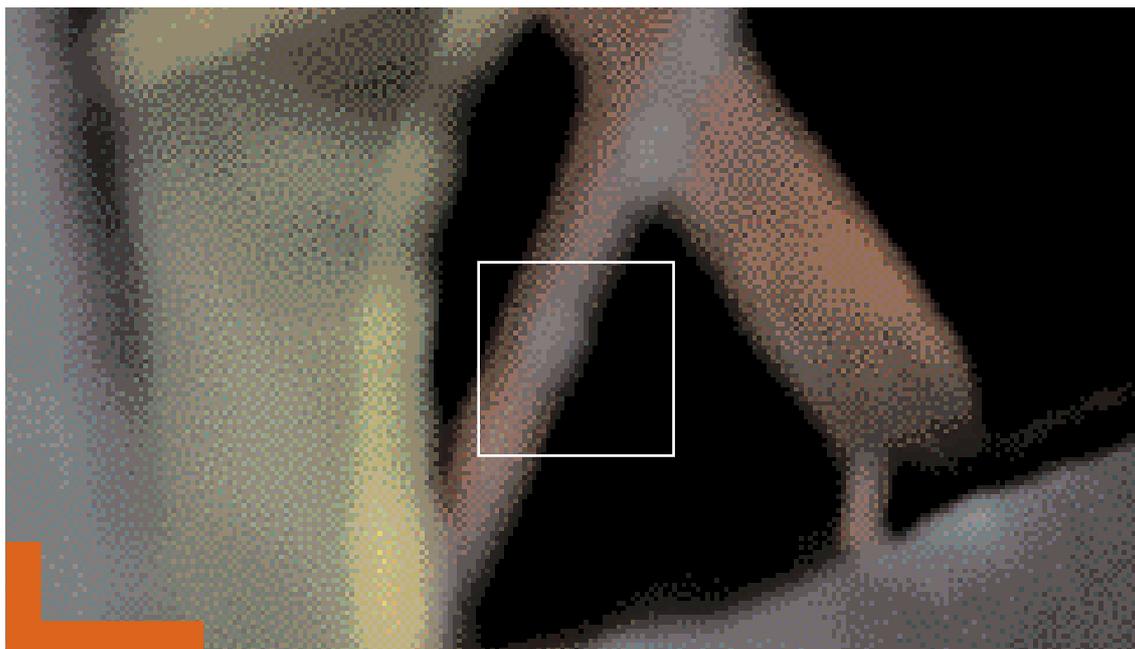
A mon sens, dans le processus d'évaluation, rien ne saurait remplacer l'entretien direct avec le chercheur. Ainsi, il me semble pour le moins dommageable qu'un chargé de recherche CNRS en activité depuis 10, 15 ou 20 ans, qui candidate au corps des directeurs de recherche n'ait pas droit, dans toutes les disciplines, à un entretien devant le jury d'admissibilité alors que tout candidat au grade de CR2 est auditionné.

L'évaluation des labos de recherche est encore plus complexe que celle des individus. Or, à l'heure actuelle, cette évaluation se réduit, trop souvent, à un décompte des articles à revues de comité de lecture publiés par les membres du labo. Ainsi, les projets collectifs, les tâches de formation à la recherche sont-ils peu valorisés. Le dialogue, non seulement avec la direction mais aussi avec les membres du labo, me paraît une phase indispensable du processus d'évaluation. De même, la spécificité des chercheurs et des enseignants-chercheurs devrait aussi être prise en compte pour l'évaluation de l'activité des laboratoires.

### Évaluer le couple moyens-résultats

Toute obligation de résultat est fonction des moyens qui sont mobilisés pour tendre vers le résultat espéré. Ainsi, poser le problème de l'évaluation implique, à mon sens, de mettre à plat aussi les moyens dont dispose l'individu, l'équipe, le laboratoire ou la discipline en question. Nous connaissons tous le principe de base constamment mis en avant par nos instances dirigeantes : le chercheur CNRS doit se donner les moyens de trouver les budgets nécessaires à la mise en œuvre de son programme de recherche. Certes, comme tout cadre responsable, le chercheur doit être préoccupé des moyens humains, techniques, financiers dont il devra bénéficier pour mener à bien une

&gt;&gt;&gt;



&gt;&gt;&gt;

opération de recherche ; il doit tâcher de penser comment assurer un complément de financement.

En revanche, le discours, plus ou moins explicite, selon lequel le CNRS assurant les salaires, les structures ou les individus doivent trouver ailleurs les moyens de fonctionner est, à mon sens, inacceptable dans la mesure où c'est une façon d'évacuer toute discussion sur les moyens dont dispose la recherche publique. Concrètement, notre administration ne s'émeut guère de nos conditions matérielles de travail, de l'accessibilité de nos lieux de travail (faute de moyens suffisants, la plupart des universités et des bibliothèques universitaires ferment désormais de plus en plus longtemps), de nos conditions concrètes de travail : locaux insuffisants, absence de climatisation... Or, l'évaluation doit s'inscrire dans un ensemble de relation entre moyens et résultats.

Si une évaluation fondée sur des scores débouchait sur une politique du type : « on prend aux moins bons pour donner aux meilleurs », « les moins bons » s'amélioreraient-ils parce qu'on leur supprimerait une prime, bloquerait leur avancement ou réduirait leurs moyens de fonctionnement ? Doit-on alors les révoquer,

les déplacer d'office dans d'autres fonctions ? Voilà des éléments qui mériteraient débat, me semble-t-il.

### Les vertus méconnues ou méprisées de l'auto-évaluation

Quand on parle d'évaluation des chercheurs, un élément, est, systématiquement occulté, à savoir l'auto-évaluation. Or, tout chercheur CNRS est astreint à la présentation d'une fiche d'activité annuelle, d'un rapport d'activité tous les deux ans et d'un rapport d'activité plus conséquent à quatre ans. Ce rapport est la base de l'évaluation que prononce la section du Comité national dont il relève. Les demandes de changement de grade et de corps reposent aussi sur la présentation d'un rapport scientifique.

En dépit de ses imperfections, cette procédure est, à mon sens, un des atouts majeurs du CNRS si on la compare à l'indigence des procédures d'évaluation qui ont cours dans les autres administrations et même dans la plupart des entreprises du secteur privé. En effet, l'élaboration de ce rapport constitue pour le chercheur le moment où il est appelé à s'interroger sur le sens qu'il donne à l'ensemble de ses activités de recherche, d'interventions pédago-

giques et éventuellement de missions spécifiques (expertises, valorisation...). Son travail de rédaction, relevant tout à la fois de l'analyse et de la synthèse, lui permet de mesurer ses avancées (qu'il va mettre en avant dans le rapport) et surtout ses faiblesses, ses insuffisances, qu'il va évidemment gommer, ou tout au moins minimiser, dans son rapport.

D'aucuns argueront que ce processus d'auto-évaluation ne présente aucun intérêt car il est, par nature, de l'ordre du subjectif, du non quantifiable et surtout il ne débouche sur aucune sanction positive ou négative. Mais, la finalité de l'évaluation est-elle de classer les chercheurs, de les mettre en concurrence ou bien de leur donner les moyens d'être le plus efficace possible ?

Au total, il me semble que le processus d'évaluation ne peut être réduit à celui d'un jugement porté par des individus sur un autre individu sans situer ce processus dans une démarche dynamique (la durée) et globale (productions de toute nature, moyens mis en œuvre...). ■

**Jean-Louis Escudier**

*Chargé de recherche au CNRS, syndiqué au SNCS, section de Montpellier.*

## Évaluation scientifique et Comité national ←

# La liberté académique pour la recherche fondamentale publique

Allègre voulait bien qu'on laissât aux chercheurs leur « totem », le Comité national. Après son départ, le processus d'érosion du Comité national a continué. On évoque ici ce processus à travers un détail de gestion du rapport d'activité des chercheurs, caractéristique d'un glissement de l'évaluation par les pairs vers l'évaluation hiérarchique. Ce n'est malheureusement pas le seul.

**D**EPUIS ENVIRON UN AN, des discussions ont lieu entre l'administration du CNRS et le Comité national à propos de la nouvelle manière dont va être traité le dossier des chercheurs. Actuellement l'acheminement et le stockage sont gérés dans les départements

et les dossiers sont transmis, sous forme d'un cédérom au Comité national, qui envoie directement son rapport au chercheur.

**Charade : « il se cache souvent dans les détails »**

Pour résoudre des problèmes tech-

niques incontestables, les dossiers vont être déposés directement par les chercheurs sur le Web et seront consultables de la même manière. Il en sera de même pour les rapports des sections. Il n'est évidemment pas question que tout le monde ait accès à ces dossiers.

>>>

&gt;&gt;&gt;

Mais à qui va-t-on accorder ce droit ? Dans l'état actuel, il n'est pas exclu que les directeurs de laboratoire bénéficient d'un accès plus large que les membres du Comité national (en particulier les élus B). Quant aux chercheurs, il se pourrait qu'ils n'aient pas accès du tout à leur propre dossier... Détails cocasses, futiles, sans intérêt autre que purement technique ? De nos jours, on fait souvent passer les régressions pour des ajustements techniques. Ici, l'interprétation peut être facilitée par le projet parallèle des entretiens dits « de retour d'évaluation » (transmission du rapport du Comité national par les directeurs, rédigeant eux aussi un rapport). Cette interface au Comité national permettant notamment (sic) de « réaffirmer le lien hiérarchique entre directeur d'unité et chercheur ».

Il faut malheureusement partir du constat que planification, contractualisation (qui culmine avec des chercheurs CDD jusqu'à 40 ans), mobilité/précarité, souci de « mobiliser les moyens humains sur des objectifs clairs et partagés [...] par les financeurs et la société »<sup>1</sup>, culture de projet et son « évaluation adaptée » peuvent aussi contribuer à éloigner les acteurs de leur objet, le travailleur de la société, encadrer la liberté d'expertiser et d'étudier, et finalement de penser.

### Vers la liberté d'encadrer les intellectuels

Une gestion « purement technique » est en train d'étouffer tout ce qui pourrait avoir l'air d'une gestion collective, type Comité national, tout comme l'Ami (Accord multilatéral sur l'investissement) visait à brider légalement le pouvoir politique par rapport au financier. L'article III-148 du projet de constitution européenne prévoit d'ailleurs de préparer « la surveillance et l'évaluation périodique » de la recherche communautaire. La sémantique ici révèle le glissement vers une recherche finalisée, réalisée par des précaires et évaluée hiérarchiquement et sur objectifs. C'est apparent dans le projet stratégique du

ministère (octobre 2003) et dans le rapport du Comité économique et social (novembre 2003).

Cette évolution, guère progressiste au plan général, est clairement rétrograde et contre-nature concernant l'intérêt public à long terme et la recherche pour le développement des connaissances.

### Évaluation par les pairs et Comité national

Si les fonctionnaires sont notés par leurs chefs de service, le chercheur – de façon dérogatoire<sup>2</sup> – n'est pas évalué hiérarchiquement mais par les pairs, par le Comité national. Pour cela, le chercheur doit fournir un rapport d'activité tous les deux ans, et une fiche de suivi tous les ans. Le Comité national est composé aux deux tiers d'élus, dans tous les secteurs de la recherche. Outre l'évaluation des chercheurs, il classe les unités pour leur création et renouvellement, et examine et donne un avis sur leurs directeurs.

## Effacement du lien direct entre le chercheur et le Comité national au profit de l'admini- stration et de la direction

Si le chercheur est placé sous l'autorité administrative du directeur d'unité, la loi prévoit qu'il n'est pas évalué par un chef de service mais par le Comité national, et le rapport d'activité est à cette fin. Il s'agit d'une relation directe entre le Comité national et les acteurs de la

recherche, et si le processus n'est pas précisé dans la loi, la pratique et l'esprit impliquent bien que le rapport d'activité n'a pas à être transmis par la voie hiérarchique, rien n'impose même que le directeur d'unité en ait connaissance.

En fait, ce lien direct avec le Comité national est de moins en moins apparent au chercheur : le Comité national n'apparaît pas dans les explications qui sont fournies concernant le rapport d'activité et les indications pour la rédaction des rapports ne font pas référence aux critères que réglementairement pourtant les sections doivent définir.

Le Comité national s'efface peu à peu, l'interlocuteur du chercheur, c'est l'administration et la direction. De façon caricaturale, les passages CR1 ont été récemment conditionnés à l'acceptation du dossier par les délégations, selon humeur. Il y a d'autres exemples d'une telle présélection abusive.

### Une mobilité limitée ?

L'administration du CNRS vient de mettre en place des offres de mobilité pour chercheurs. Si l'idée de diffuser les propositions de collaboration est attractive, surtout dans un contexte interdisciplinaire, la réalisation paraît dès le départ étriquée : les propositions ne peuvent-elles être pertinentes que si elles émanent des directions de département ? Y a-t-il une restriction aux grandes priorités scientifiques du moment qui sont pourtant déjà favorisées au niveau des moyens ? Là encore, tout se passe comme s'il n'était pas question de développer la recherche mais avant tout de la contrôler. Et c'est encore un pan de l'animation scientifique que ne voient pas les sections du Comité national.

### L'importance de la liberté académique

Pour l'Internationale de l'éducation, la notion de liberté académique, qui est importante pour qu'un service public d'enseignement supérieur et de recherche puisse jouer

&gt;&gt;&gt;



&gt;&gt;&gt;

pleinement son rôle social, est mise en danger par les évolutions actuelles dans le Tiers Monde mais aussi dans les pays industriels (privatisations, précarisation, régionalisation...). L'Unesco a émis une recommandation en 1997 pour les libertés académiques et une organisation démocratique qui sous-tende notamment la liberté d'effectuer des recherches et d'en publier les résultats, le droit de ne pas être soumis à la censure institutionnelle.

Une large vague de régression menace bien les libertés académiques et la société, il est important de ne pas laisser se dissoudre les avancées existantes, et les peu nombreux détails de procédure qui traduisent cette liberté académique, cette évaluation non hiérarchique. Le lien entre le chercheur et le Comité national par le rapport d'activité est de ceux-là. Il est donc essentiel qu'il n'ait pas l'air d'être adressé à l'autorité administrative, ni à l'aller ni au retour.

### Moderniser, mais dans le sens du progrès

La mise en place de la nouvelle

gestion des dossiers de chercheurs, qui se fera probablement pour la prochaine mandature des sections du Comité national, est selon toute vraisemblance déjà projetée dans ce sens, dans la ligne du « contrat d'action pluriannuel ». Il est possible d'éviter cette ambiguïté, il suffirait par exemple de soumettre à l'accord du chercheur la transmission du rapport d'activité au directeur d'unité. Dans la tourmente budgétaire qui harcèle la recherche, ce problème peut paraître secondaire, mais il est lourd de sens, ce que les réticences pour le résoudre confirment, alors qu'au contraire la restriction de l'information pour les élus B, qui est regrettable pour le fonctionnement des sections et n'a de base que dans une logique hiérarchico-militaire qui ne devrait pas s'appliquer la, ne posera probablement pas de problème technique de mise en place.

Quel sera le visage de la recherche publique demain ? Pour quelles missions ? Cela dépendra certainement de la détermination des chercheurs, en particulier les élus du Comité national, à en affirmer l'idéal, notamment à travers des

détails de ce type. Si, conformément à l'objectif des 3 % du PIB en 2010 fixé par la Commission européenne, l'idée de doubler l'effort de recherche privée est séduisante, une solution intermédiaire qui semble se dessiner et qui consiste à retirer sa substance à la recherche publique par un pilotage renforcé et des personnels précarisés est très inquiétante pour l'avenir. ■

**Denis Jouan**

*Charge de recherche au CNRS,  
élu au Comité national et membre  
du bureau national  
du SNCS.*

### → NOTES/RÉFÉRENCES

(1) Extrait de la présentation du budget par C. Haigueré.

(2) « Les dispositions de l'article 55 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ne sont pas applicables aux chargés de recherche. Ceux-ci font tous les deux ans l'objet d'une appréciation écrite formulée par les instances d'évaluation de l'établissement au vu du rapport et des fiches annuelles d'activité qu'ils doivent établir conformément à l'article 10. » •

# L'évaluation : une arme stratégique

L'évaluation est une arme stratégique aux mains du gouvernement pour mettre chercheurs et laboratoires au service de la politique du Medef. Les élections au CN se préparent au moment d'une attaque historique symbolisée par ZÉRO poste de CR2 à l'Inserm dans 6 sections sur 9.

Quel est le rôle du syndicat, de sa direction ? Peut-on combattre le gouvernement en participant à l'évaluation contre les chercheurs ?



LA PRÉPARATION des élections au prochain Comité national (CN) se déroule au moment même où des milliers de chercheurs se demandent comment s'opposer à la politique du gouvernement visant la liquidation de la recherche publique et de leurs statuts. La première des questions posées est : le rôle des syndicats des personnels peut-il être de participer à «évaluer» les chercheurs sur les critères patronaux plutôt que de combattre le gouvernement et ses prétentions contre la recherche publique ?

Aucun chercheur n'est dupe : une évaluation « objective » n'existe pas. Celle-ci dépend avant tout des critères mis en avant par le gouvernement et est tributaire des conditions de travail. Dans une note datée du 17 juin 2003, l'ex-directrice générale du CNRS, M<sup>me</sup> Berger, a donné les consignes d'évaluation du travail des chercheurs que la direction veut voir appliquées : *« S'agissant de l'évaluation individuelle des chercheurs, on constate en effet que celle-ci porte encore très largement sur la partie strictement scientifique de l'activité, abordée le plus souvent à partir des critères académiques. Il convient donc d'affirmer avec beaucoup de force qu'il est normal et souhaitable qu'un chercheur, à une certaine étape de sa carrière, diversifie son activité et consacre une partie substantielle de son temps, à côté de sa pratique de recherche proprement dite, au transfert et à la valorisation de l'innovation, à l'enseignement, à des actions de diffusion et de culture scientifique, à la direction de laboratoire ou aux actions de gestion de la recherche. »* La directrice générale du CNRS sait que les chercheurs résistent depuis des décennies à de telles directives qui les engageraient vers leur propre déqualification.

À la racine de l'évaluation il y a la politique du gouvernement Chirac-Raffarin, que résume clairement la participation de C. Haigneré, ministre déléguée, à l'université d'été du Medef en août 2003 : *« La réforme de l'enseignement supérieur et des institutions de la recherche en France et en Europe doit devenir une **priorité stratégique**. La raison essentielle tient à la faiblesse*

&gt;&gt;&gt;

&gt;&gt;&gt;

des **gains de productivité**. Les pays européens ont à nouveau décroché brutalement dans leurs **performances de productivité** par rapport aux États-Unis. La modernisation de notre système de recherche et l'organisation de notre enseignement supérieur sont essentiels : écoles d'ingénieur trop petites, peu de centres de recherche, **pas d'articulation entre la recherche et l'enseignement supérieur de manière structurelle, pas de relation entre cet ensemble et le monde économique.**»

Pour détruire  
les statuts  
des personnels,  
leurs garanties,  
les organismes  
publics de  
recherche vers  
une « logique de  
financements et  
de recrutements  
de CDD sur  
projets »

Appliquant la politique du MEDEF, le gouvernement Chirac-Raffarin-Haigneré organise délibérément **l'étranglement financier** du CNRS, de l'Inserm..., **réduit les postes statutaires et accroît la précarité**. Les Echos du 7 novembre expliquait : « **Recherche ; le budget 2004 vise à la flexibilité**. La contractualisation permet de contourner la règle de la grille de la fonction publique, obstacle à l'arrivée de neurones frais. Ces emplois de chercheurs contractuels qui représentent actuellement 500 postes pourraient représenter entre 10 et 20 % des effectifs. Ce mouvement devrait être facilité par les départs massifs à la retraite [...]

*Opération de dépoussiérage : apprécier les rapports entre le Centre et les universités... éliminer les doublons entre le CNRS, l'Inserm, le CEA et l'Inra.*» Dans l'éditorial de la VRS N° 356, J. Fossey, Secrétaire national du SNCS écrit : « *Lors de la présentation du budget 2004, la ministre déléguée à la Recherche a expliqué clairement que le gouvernement voulait passer d'une logique de financement de structures à une logique de financements par projets... Dans ce modèle, les personnels n'ont pas de statuts garantissant leur emploi : soit ils sont embauchés au niveau local, soit, ils ont des postes temporaires financés par les projets. Pour ce modèle le statut de chercheur titulaire fonctionnaire est une hérésie.* »

**Il s'agit donc d'une véritable déclaration de guerre contre la recherche publique, contre nos statuts.** Et c'est dans ce cadre, pour atteindre ces objectifs destructeurs, qu'intervient l'évaluation des chercheurs et des laboratoires. Le rapport remis par le Comité National d'Évaluation de la Recherche au Président de la République le 24 avril 03, martèle : « **La communauté des chercheurs, qui doit inclure psychologiquement tous les métiers de valorisation, de prospection et de gestion doit changer de méthodes** », (en gras dans le texte). Aucune illusion possible : tels sont les critères du Medef que devraient prendre en charge les élus syndicaux dans le prochain CN, critères totalement cadrés par la contre-réforme majeure engagée par le gouvernement visant à liquider les organismes publics de la recherche et les garanties statutaires qui s'y rattachent.

#### **Des conséquences désastreuses pour les personnels**

La logique de la généralisation de la dépendance vis à vis des appels d'offre et des financements parallèles est une sélection sans pitié des recherches non finalisées. Cela impose aux personnels des réorientations permanentes pour s'adapter aux « thèmes porteurs » sans parler de la montée en puissance des tâches administratives. C'est aussi un moyen de subventionner avec l'argent public les entreprises privées qui

peuvent ainsi profiter des personnels et des infrastructures des organismes publics de recherche. C'est à l'Inria – d'où est issu le nouveau directeur général du CNRS – et à l'Inserm que l'application de la politique gouvernementale est allée le plus loin avec l'instauration du salaire et... des crédits au mérite.

La précarité augmente de manière fulgurante. D'après le *bilan social du CNRS 2002* il y a plus 4000 personnels non permanents (CDD, boursiers, CES,...) (contre env. 1000 en 1999) pour 26 136 chercheurs + ITA permanents fonctionnaires au CNRS. Il fait aussi état de populations « particulières » au CNRS composés de 7800 précaires (contrats d'auxiliaires payés au mois, vacataires payés à l'heure, CDD sur ressources propres des universités, etc.). A cela s'ajoute les 400 postdocs créés au budget 2003, 200 à celui de 2004. plus les 550 postes titulaires supprimés et remplacés par autant de CDD (chercheurs et ITA) cette année. Cette politique de contractualisation des personnels détruit le statut des personnels et va de pair avec celle de la recherche elle-même.

Chacun le constate et en fait les frais : les organismes publics et le statut des personnels prennent l'eau de toutes parts. Sans réaction des travailleurs de la recherche et de leurs organisations syndicales, il ne restera bientôt plus des organismes, comme le CNRS, que le nom !

Qui ne comprend dans ce contexte la stratégie du gouvernement ? Ne pas attaquer de front, utiliser autant que faire se peut les structures de participation en place, quitte à les ajuster en fonction de ses besoins immédiats. Qui ne comprend quelle place stratégique y prend ainsi l'évaluation ?

#### **Le bilan du CN sortant : une prise en charge des plans du gouvernement et du patronat**

En effet cette politique de démantèlement passe par une restructuration massive des laboratoires : suppression d'unités, regroupements inter-organismes, réorientation des personnels

&gt;&gt;&gt;

&gt;&gt;&gt;

sur des thèmes ciblés et conformes aux objectifs du patronat, vers l'enseignement ou l'industrie. Et dans son dispositif, le rôle de l'évaluation par les commissions du CN, le rôle de toutes les instances de gestion est primordial.

Ces dernières années, les commissions du CN ont été amenées à gérer un nombre croissant de restructurations et ce processus ne fait que commencer. Tout prétexte est bon ; le désamiantage de Jussieu : toute la physique de Jussieu doit se réorganiser ; ainsi la rénovation du Lure remplacé par *Soleil*, une société de droit privé ; ainsi la motion de Paris Sciences Sociale et du secteur SHS du SNCS, alertant sur la restructuration de l'ensemble de ce secteur (BI n° 464). Elles suivent l'activité des personnels de plus en plus près afin qu'ils plient et répondent aux exigences de la politique gouvernementale : productivité accrue (publications, brevets, rapports, contrats) mobilité, liaisons renforcées avec les lobbies patronaux (locaux, régionaux), les associations caritatives, chasse aux appels d'offre, tout cela dans des conditions de travail toujours plus mauvaises avec la diminution du nombre de personnels statutaires et les coupes budgétaires dans les crédits récurrents.

Quant aux jeunes chercheurs candidats sur un poste de titulaire, le CN les soumet à des exigences de plus en plus draconiennes : mobilité thématique et géographique, publications massives, postdocs, etc... alors que, dans le même temps, le recrutement par sa rareté, répond à l'arbitraire le plus total.

Tout cela alors que les commissions sont composées majoritairement d'élus syndicaux – **14 pour 7 nommés**. Ces instances et leurs évaluations mise en place par et pour la direction générale du CNRS, de l'Inserm... n'auraient donc aucune réalité sans l'appui direct des directions syndicales du SNCS du Snesup, du SNTRS-CGT, accompagnant le Sgen. Par conséquent, force est de constater que la **participation des représentants du syndicat dans les commissions du CN est un piège pour les chercheurs**. La plupart des «élus» sont désignés

hors du cadre des sections syndicales et n'y participent que rarement. Une fois «élus», rares sont ceux qui répondent présents *aux réunions nationales des élus* de leur propre syndicat. De plus, *élus*, ils ne peuvent qu'accepter de se plier au secret des délibérations. Comment dans un tel cadre éviter des dérives aussi graves que celle de voter l'«*insuffisance professionnelle*» du travail de chercheurs, pouvant conduire à leurs licenciements ?

Ce que les chercheurs attendent de leurs syndicats, c'est qu'ils les défendent et les organisent pour leur défense : comment leurs responsables syndicaux pourraient-ils le faire en participant aux instances de cogestion du CNRS ?

## Combattre ce gouvernement, gouvernement du capital, rompre avec lui

Les travailleurs de la recherche subissent, comme l'ensemble des travailleurs et la jeunesse, l'offensive que mène le gouvernement Chirac-Raffarin, pour faire baisser le coût du travail, détruire les conquêtes ouvrières (Sécurité Sociale, retraites, droit aux études, libertés démocratiques...), pour soumettre la recherche, l'éducation, la culture... aux intérêts immédiats de l'impérialisme français dans sa course au profit, dans la concurrence effrénée qu'il mène face à ses rivaux. Dans la recherche, comme partout ailleurs, travailleurs et la jeunesse ont l'intime conviction que pour en finir avec cette politique ultra-réactionnaire, il faut en finir avec ce gouvernement, gouvernement du capital. C'est pourquoi ils ont été partie prenante du combat engagé contre lui en mai-juin 2003. Mais les travailleurs se sont heurtés aux directions des partis et syndicats ouvriers

qui ont refusé d'appeler dans l'unité à la grève générale jusqu'à satisfaction jusqu'au retrait du plan Fillon contre les retraites. Comme les autres travailleurs, ils ne pourront en rester là.

### Plus que jamais le rôle du SNCS, le devoir de sa direction : boycotter le prochain CN, organiser le combat

Les élections au prochain CN se déroulent dans le contexte d'une attaque d'ampleur historique.

■ Pour défendre les métiers de la recherche publique, les statuts, les garanties, les qualifications des personnels,

■ Pour la satisfaction des revendications : transformation de tous les emplois temporaires (chercheurs et ITA) en postes de titulaires permanents jusqu'à résorption de la précarité, compensation immédiate de tous les départs massifs à la retraite ; rétablissement de tous les crédits supprimés, des crédits récurrents permettant aux personnels de retrouver des conditions leur permettant de faire leur métier, le rôle de notre syndicat peut-il consister en autre chose que d'organiser le boycott, d'appeler et d'organiser le boycott de ces élections ?

Boycotter les élections au CN, ce serait priver le gouvernement d'un appui essentiel dans son attaque contre la recherche publique. Boycotter, ce serait redonner toute son indépendance au SNCS, lui permettre d'assurer sa fonction de défense des personnels. Boycotter les élections au CN permettrait de préparer les conditions d'une riposte à la hauteur des enjeux, d'organiser une réelle mobilisation unissant tous les personnels titulaires et précaires, impulsée par la direction du SNCS dans l'unité avec tous les syndicats de la Recherche publique contre la politique dévastatrice du gouvernement. Tel est le véritable enjeu de l'évaluation. Telle est la responsabilité de la direction de notre syndicat – principal syndicat de la recherche publique –. ■

Marie-Claire Saint-Lager  
et Gilles Selleron

*Élus Front Unique à la commission administrative du SNCS.*

# Évaluation scientifique et Comité national ←

## De la relativité de l'évaluation

Après une caractérisation sommaire des pratiques évaluatives anglo-saxonnes et françaises, on traite de leurs conséquences dans le champ de la recherche, de leur application dans la loi organique sur les lois de finances et dans la construction européenne. On en déduit des tâches pour le SNCS.

### Quelques idées générales

Depuis une vingtaine d'année en France, l'évaluation des politiques publiques (EPP) se développe. Ce mouvement avait pris naissance antérieurement dans le monde anglo-saxon, mais, dès l'origine les pratiques dominantes auront été marquées par des différences de conception. Le but de ce papier est de tenter d'indiquer comment ces différences globales influent sur la manière d'évaluer la recherche.

&gt;&gt;&gt;

&gt;&gt;&gt;

Commençons par constater qu'il n'existe pas (ou pas encore) de fondements scientifiques établis pour l'EPP, bien qu'il arrive à certains, ici ou là, d'affirmer que telle opération est une évaluation et telle autre non, mais il y a de nombreuses pratiques présentant des caractéristiques communes.

À grands traits, on peut dire que chez les Anglo-Saxons, l'objectif d'un EPP est d'alimenter les décideurs, les processus sont professionnalisés (il existe des entreprises spécialisées), les acteurs sont des experts et les méthodes essentiellement quantitatives. Bien entendu, il faut apporter des nuances à ce portrait simplifié.

Depuis la circulaire Viveret, fixant les principes de l'EPP interministérielle, à la demande du Premier ministre Rocard, en France, on assigne comme objectif à une évaluation de contribuer à la prise de décision, les processus sont participatifs, voire démocratiques (les parties prenantes y sont intégrées), les acteurs sont recrutés pour leur légitimité et les méthodes fortement qualitatives.

Dans les deux cas, l'indépendance des évaluateurs et des méthodologies est recherchée, mais ce terme n'a pas le même sens ici et là. Aux États-Unis par exemple, il s'agit d'être indépendant de l'État (government), alors qu'en France, c'est l'État qui assure l'indépendance vis-à-vis des intérêts privés.

Dans le domaine de la recherche publique, on voit bien comment les «visiting committees» ou «expert groups» relèvent du premier système, alors que le Comité national est une illustration du second. Il en est de même pour le statut de la bibliométrie et ses usages.

Comme ces pratiques sont antérieures de plusieurs décennies à la montée en puissance et à la formalisation (relative) des pratiques évaluatives, on ne peut qu'y voir le résultat de la culture propre à chaque pays et des idéologies dominantes. Par ailleurs, les méthodes évalua-

tives reflètent aussi indirectement les modes d'organisation de leurs objets, dans ce cas, des activités publiques, pour lesquelles il est inutile de souligner les différences entre les services publics à la française et les autres. L'une des conditions du succès étant d'utiliser des outils adaptés, on voit que l'importation de méthodologies venues d'ailleurs ne saurait garantir l'efficacité. C'est l'une des raisons pour lesquelles, il faut combattre le

## Combattre le dévoiement de la loi organique sur les lois de finances

dévoiement de la loi organique sur les lois de finances (LOLF) tel qu'il résulte de la manière dont le gouvernement la pratique. Une partie importante de ce texte fondamental, voté à la quasi-unanimité, suppose apporter plus de transparence à la vie publique et renforcer les pouvoirs du Parlement, instaure, en effet, une évaluation systématique des actions de la puissance publique. Cela a permis au ministère du Budget, de mettre en place des découpages en programmes permettant l'application d'indicateurs quantitatifs.

Ce renversement total de procédure permet surtout, sous couvert de mesure de performance, d'imposer partout des logiques de rentabilité financière, destinées à démanteler les services publics. En appliquant les catégories de la comptabilité privée, les bureaucrates de Bercy, qui y gagnent un pouvoir de contrôle inédit à cette échelle, se sont mis au service de la politique libérale du gouvernement Raffarin.

### Espace européen de la recherche

L'émergence de l'espace européen de la recherche et la multiplication des activités scientifiques multilatérales ou bilatérales qu'elle entraîne, pose naturellement la question de l'évaluation des entreprises de recherche communes. Il faut admettre à ce titre que le Comité national, apparaît à la majorité de nos partenaires européens comme un objet «exotique», tant il est intrinsèquement lié à la vie du CNRS, organisation elle-même «unique», même si elle est respectée et souvent enviée par nos collègues étrangers. Plus généralement, du fait que l'EPP à la française n'est (partiellement) mise en œuvre que dans quelques pays européens (plutôt latins), le slogan de la création d'un analogue européen n'a que peu de chance de rencontrer un véritable écho au-delà de nos frontières. En revanche, sur le terrain des principes fondamentaux (démocratie, transparence, légitimité, ouverture), des discussions peuvent être menées, des propositions avancées, pour combattre les tenants du tout-indicateur.

### Les futures priorités du SNCS

Parmi les tâches de l'heure, le SNCS se doit donc d'inscrire parmi ses priorités, d'une part, l'analyse de la mise en œuvre de la LOLF par la droite, et du risque qu'elle fait encourir au service public de recherche et aux organismes. Le combat urgent contre l'usage libéral d'une loi aux meilleures intentions peut être mené avec les autres syndicats de la fonction publique. D'autre part, le SNCS doit contribuer à l'indispensable réflexion sur des procédures d'évaluation des activités de recherche européennes, permettant de les faire reposer sur les principes, rappelés ci-dessus, auxquels nous sommes attachés. ■

**Nicolas Ledu**

*Ce pseudonyme recouvre l'identité d'un directeur de recherche du CNRS, syndiqué au SNCS.*

# Évaluation scientifique et Comité national



## Pourquoi réinventer la roue et à qui peut bien profiter le crime ?

La multiplication des comités d'experts est une perte de temps et d'énergie qui crée du bruit et ne garantit plus la qualité scientifique de l'évaluation. Le Comité national et les instances élues des organismes doivent retrouver leur rôle de centre d'évaluation.

**D**ANS TOUS LES PAYS DU MONDE et depuis plus d'un siècle, l'évaluation scientifique est basée sur le processus d'évaluation par les pairs. Ce processus a des travers, régulièrement stigmatisés par la presse scientifique mais il est apparu à l'usage comme le moins mauvais des systèmes existants. Une seule limite absolue : la taille de l'échantillon à évaluer et du vivier d'experts, ce qui signifie que l'évaluation doit être comparative, compétitive et assurée par des experts multiples, aux expertises plurielles et à l'indépendance garantie.

### Le système d'évaluation par les pairs

Une grande partie de ces critères est

assurée en France par le caractère national de l'évaluation, le mode de désignation dans les commissions scientifiques sur la base d'une élection pour la moitié des membres, la durée de mandature de quatre ans d'une commission. Tout système étant perfectible, il peut être amélioré. Par exemple en rendant le mandat de quatre ans non renouvelable. Ce qui augmenterait l'indépendance, mais risquerait d'amoinrir le vivier d'experts dans des champs étroits. Ce à quoi on peut répondre par l'élargissement à l'Europe du vivier d'experts. En tout état de cause, on voit que la correction des travers passe par plus de transparence et un élargissement du pas de l'échantillon évalué comme du groupe des éva-

luateurs. Or la tendance française actuelle est exactement inverse. Face à cette dérive dangereuse, il faut être réaliste. On n'obtiendra pas d'une association caritative ou d'une association de malades, dont les buts sont précis et fixés par statuts, dont les donateurs exigent une distribution finalisée des dons, de renoncer à leur conseil scientifique indépendant. Par contre une charte de l'évaluation scientifique peut leur être proposée, comprenant des closes de transparences sur les résultats des appels d'offres et les comités d'expertise.

Bien différent est le cas des pouvoirs publics, ministères et EPST au plan national, collectivités locales de plus en plus. Il est tout à fait naturel que

>>>

&gt;&gt;&gt;

les uns et les autres souhaitent mener une politique scientifique, avec des priorités et des objectifs. Il n'est pas acceptable de confondre les buts de cette politique, et ses moyens.

## La multiplication des comités *ad hoc* est contre- productive

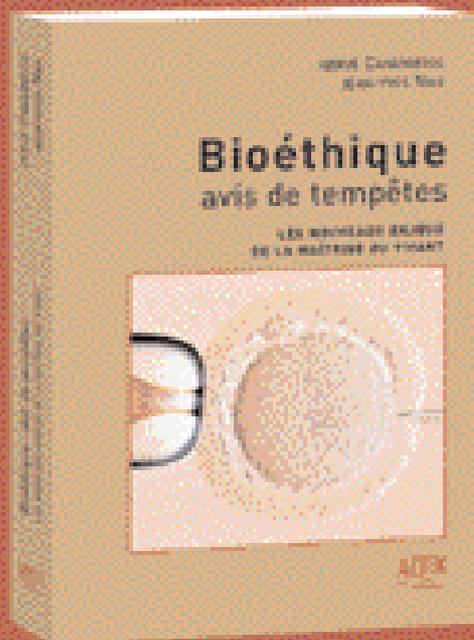
L'évaluation scientifique doit tenir compte des spécificités des objectifs, par exemple le choix de développement régional d'une thématique particulière, ou encore le choix du niveau de recrutement, plus ou moins jeune, mais les critères d'une évaluation scientifique et comparative ne s'adaptent pas à un appel d'offres donné. Il est donc inadmissible, car non fondé et donc contre-productif, de voir se multiplier les comités *ad hoc*, un jour distribuant les maigres subsides d'une Action concertée incitative (ACI) du ministère, le lendemain validant l'endogamie d'une université, le jour suivant donnant une bourse locale au candidat local, etc.

### Rôle du Comité national et des conseils scientifiques

Il n'est pas admissible que plus de la moitié des emplois des EPST soient aujourd'hui distribués dans la plus totale opacité et en tout état de cause en dehors du système d'évaluation des commissions scientifiques. Il me paraît donc qu'une exigence essentielle et minimale soit que le Comité national et les commissions scientifiques statutaires des EPST soient réinvesties des responsabilités d'évaluation qui sont et doivent rester les leurs. ■

**Hervé Chneiweiss**

Directeur de recherche au CNRS,  
syndiqué au SNCS,  
section Collège de France.



208 pages  
17 euros

" LE MÉRITE  
DE CET OUVRAGE  
ASSOCIANT  
HERVÉ CHNEIWEISS  
ET JEAN-YVES NAU  
EST DE RESTER  
À DISTANCE  
TOUT EN INFORMANT. "

Professeur Didier Sicard  
Le Monde

ACTK  
ÉDITIONS  
Distribution : ACTK

# Évaluation scientifique et Comité national ←

## Les enjeux de l'évaluation

Évaluer n'implique pas représenter une réalité. Assez souvent, il s'agit d'implémenter une stratégie vis-à-vis des évalués. Quels sont les enjeux de l'évaluation dans un organisme comme le CNRS ? Pour quelle stratégie ? Établir une méthodologie d'évaluation de la recherche scientifique ne peut pas ignorer ces questions fondamentales.

**D**ANS CE TEXTE, je voudrais aborder deux questions au sujet de l'évaluation des activités scientifiques.

### Au sujet de l'évaluation en général

La première traite de l'évaluation en général. Assez souvent, nous sommes tentés de considérer l'évaluation comme une activité visant à représenter une réalité (de façon syn-

L'évaluation :

pourquoi ?

par qui ?

pour qui ?

pour quoi ?

thétique, à travers la construction d'indices). Le problème est que, de même qu'il n'existe pas de procédure universelle pour agréger l'information, il n'existe pas de méthode qui ait une validité générale pour évaluer un phénomène. Chaque méthode représente une stratégie, des priorités, des politiques qui sont établies avant l'évaluation elle-même. Si vous faites la moyenne des notes (comme nous le faisons

>>>



&gt;&gt;&gt;

habituellement avec les étudiants), vous acceptez de compenser les mauvaises notes avec les bonnes (principe plus ou moins raisonnable dans un contexte éducatif). Si vous utilisez le « minimum » des notes (comme dans le cas de l'indice Atmo de la pollution), vous n'acceptez pas la compensation (ce qui peut, encore une fois, paraître raisonnable dans un contexte de protection de l'environnement).

Dans la réalité, une évaluation n'est pas seulement une tentative de représenter le monde réel. Elle est aussi la mise en œuvre d'une stratégie. Une fois qu'un principe d'évaluation est établi, les évalués vont adapter leur comportement à ce principe (ce qui peut donner lieu à des paradoxes : l'utilisation de la moyenne va accentuer l'hyper-spécialisation des étudiants qui vont chercher à compenser les notes des matières qu'ils n'ont pas étudiées par des notes de matières qu'ils auront tout spécialement travaillées ; l'utilisation du « minimum » va orienter les villes à adopter des politiques d'abattement vis-à-vis des tous les polluants sans distinction de gravité et ayant comme conséquence une qualité de l'air moyennement mauvaise...). Avant donc de parler de comment évaluer, il faut se poser des questions du type : pourquoi évaluer ? Quelle est la stratégie à poursuivre à travers l'évaluation ? Quel comportement voulons-nous orienter et dans quelle direction ?

### Les objectifs de l'évaluation effectuée au CNRS

La deuxième question est la conséquence directe de la première. Quelle stratégie avons-nous vis-à-vis de la recherche menée au CNRS ? Je prends comme exemple l'évaluation des laboratoires sur la base du nombre et du volume des contrats de recherche avec le monde externe. Est-ce qu'un nombre (ou volume) élevé des contrats est un indice positif ? D'un certain point de vue, la réponse ne peut qu'être positive, car les contrats sont un signe de vitalité de la recherche menée par le laboratoire, un signe de son ouverture vers la société et ses besoins.

D'un autre point de vue, ces mêmes contrats peuvent être vus comme un indice négatif. Les contrats de recherche sont pour la plupart basés sur des résultats théoriques déjà obtenus dans le passé. Il s'agit, en général, de l'exploitation « technologique » de ces résultats, validés, consolidés et donc intéressants pour le monde réel. Donc un nombre élevé de contrats de recherche implique une potentielle faiblesse quant à l'innovation théorique et plus le volume de la recherche contractuelle est élevé plus cette faiblesse pourra être

## Une politique d'évaluation implique une conception du rôle de la recherche qui se pose à l'ensemble de la société

grave au détriment de l'innovation de pointe (celle qui aujourd'hui n'intéresse personne, mais sur laquelle arriveront les contrats dans 10 ou 20 ans).

### La nature stratégique de l'évaluation

L'exemple montre bien la nature stratégique de l'évaluation. Dans une vision de la recherche orientée vers l'innovation technologique, un indice de contrats de recherche élevé est un indice positif, quand dans une vision de la recherche orientée vers l'innovation à long terme, ce même indice sera perçu comme négatif. Je ne veux pas ouvrir une discussion sur celle de ces deux stratégies à privilégier aujourd'hui. Je veux insister sur le caractère subjectif de l'évaluation et sur ses liens avec les

stratégies de la recherche scientifique en général. Cette stratégie a un caractère politique compte tenu de ses liens avec une certaine vision de la société, de l'économie, de la science, etc.

Pour conclure, le fait que les scientifiques puissent se baser sur le principe de l'évaluation indépendante par leurs pairs (principe fondamental pour garantir l'indépendance de la recherche) ne doit pas cacher le fait que l'établissement d'une politique d'évaluation implique l'établissement d'une politique vis-à-vis du rôle et de la place de la recherche scientifique elle-même.

C'est une question posée à la société dans son ensemble. ■

**Alexis Tsoukiàs**

*Chargé de recherche au CNRS, syndiqué au SNCS, section de Nanterre.*



# Évaluation scientifique et Comité national ←



# Quatre conjectures sur les facteurs d'impact

Tout indicateur statistique est affecté de biais qu'il convient de repérer et corriger. Or, en évaluation de la recherche, les tests d'audience sont pris pour des tests de qualité, ce qui pénalise nos travaux les plus originaux, au bénéfice de nos concurrents étrangers.

**D**ANS LES PAGES JAUNES d'une VRS d'autrefois, j'avais attiré l'attention sur les risques d'utilisation des citations dans l'évaluation scientifique (avril 1978, pages 26-28). Aujourd'hui, les citations reçues par un auteur sont elles-mêmes délaissées au profit d'un critère encore moins pertinent, celui du « facteur d'impact » des revues dans lesquelles il publie. Que mesure ce facteur ? Je propose ici quatre conjectures, issues de mon expérience dans les sciences de la vie :

## Que mesure le facteur d'impact des revues ?

■ **Conjecture numéro 1 : le facteur d'impact d'une revue est directement corrélé à l'incompétence de ceux qui la citent.**

Un chercheur qui, pour les besoins d'un article de sa spécialité, éprouve le besoin de mentionner un résultat ou une idée relevant d'une autre discipline, ira d'abord puiser dans les revues les plus accessibles, donc les revues généralistes reçues dans son laboratoire. Dans une discipline où il n'est pas compétent, il lui est plus commode de citer *Nature* que de faire une enquête bibliographique minutieuse. Ma conjecture est que la hié-

rarchie des facteurs d'impact reflète d'abord le poids des citations faites par les non-spécialistes.

■ **Conjecture numéro 2 : le facteur d'impact est directement corrélé avec l'absence d'originalité.**

Le facteur d'impact est calculé sur les citations recueillies par les articles d'une revue l'année même de leur publication et l'année suivante. Un article en avance sur son temps, qui commence à être cité dix ans plus tard abaisse donc le facteur d'impact de la revue. Un article dans un secteur novateur, qui n'implique et n'attire l'attention que d'une petite communauté de chercheurs est, de ce fait, peu cité, et tire le facteur d'impact vers le bas. Sachant cela, l'éditeur obsédé par le facteur d'impact de sa revue refuse les articles novateurs ou d'avant-garde.

Une fois que le sujet a commencé à diffuser, l'éditeur se rattrape en publiant comme une grande nouveauté, le premier article qui lui est soumis en provenance d'une équipe géographiquement correcte (donc Asie, Afrique et Europe méditerranéenne exclues).

■ **Conjecture numéro 3 : le facteur d'impact d'une revue est inversement corrélé avec la longévité des articles qu'elle publie.**

Au moment où les revues à grand facteur d'impact publient leurs articles, elles réussissent en général à illusionner les non-spécialistes. Au bout de quelques années,

les apports réels sont mieux cernés et l'on cite alors les véritables articles fondateurs. De ce fait, impact et temps de demi-vie devraient être anti-corrélés.

■ **Conjecture numéro 4 : le facteur d'impact d'une revue est directement corrélé à son taux d'articles frauduleux.**

Dans les revues à grand facteur d'impact, les articles soumis sont triés par les éditeurs, avant d'être éventuellement envoyés aux rapporteurs les plus compétents.

L'évaluation par les pairs est, pour l'essentiel, remplacée par le jugement au doigt mouillé par l'éditeur. Sachant qu'une présélection sera faite par un non-spécialiste, les auteurs ont tendance à survaloriser leur travail, et à en faire une présentation malhonnête. Ce système joue au bénéfice des fraudeurs.

**En forme de conclusion**

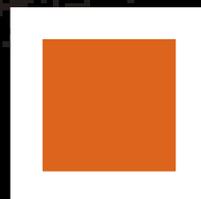
De manière générale, alors que nous œuvrons dans un monde concurrentiel sans merci, je comprends mal qu'en France, au lieu d'être jugés sur notre travail, nous soyons de plus en plus jugés sur la place qu'accordent à notre travail nos pires concurrents. Les administrateurs de la recherche feraient œuvre utile en étudiant avec sérieux la nature et l'étendue des distorsions que véhiculent les critères soi-disant objectifs. ■

Jacques Ninio

Directeur de recherche au CNRS, syndiqué au SNCS, section Montagne Sainte-Genève.



## Évaluation scientifique et Comité national ←



### Hounsfield et Cormack : prix Nobel à faible facteur d'impact !

L'interclassement par le Conseil scientifique de l'Inserm des propositions des commissions pour la promotion DRE a été effectué sur le nombre de publications dans les revues généralistes de type *Science*. Un tel procédé, s'il était généralisé, permettrait, comme certains en ont rêvé, d'effectuer des évaluations purement administratives.

**E**N 1979, le prix Nobel de physiologie et de médecine est attribué conjointement à G.-N. Hounsfield et A.-M. Cormack pour le « développement de la tomographie assistée par ordinateur ».

#### Des recherches qui n'aboutissent pas dans l'immédiat

Hounsfield travaillait chez Emi

depuis 1967 sur l'idée du scanner. Il aurait certainement été chassé de l'Inserm puisque pendant six ans il n'a rien publié... si tant est qu'il y ait été recruté compte tenu de la « faiblesse » de son dossier en termes de publications ! Sa publication princeps est la suivante : Hounsfield G.-N., Computerized transverse axial scanning (Tomography) 1. Description of system.

Elle est parue dans la revue *British Journal of Radiology*, 46, 1016-22, 1973. En 1994, cette revue avait un facteur d'impact (FI) de 0,766 (Journal Citation Reports, ISI) à comparer aux 0,641 des CRAS en sciences de la vie et aux 22,673 du *New England Journal of Medicine* à la même date !

>>>

&gt;&gt;&gt;

Sur l'ensemble de ces publications avant son prix Nobel (cf. tableau 1), on peut constater que, à l'exception de la cinquième référence, toutes les revues dans lesquelles Hounsfield a publié ses papiers sont des revues spécialisées... en imagerie médicale et dont le FI maximum est de 1,783 ! On soulignera cependant que la lecture de Hounsfield faite lors de la

*of Applied Physics* (FI de 1,658) en 1963 sans rencontrer le moindre intérêt, au point qu'il s'était tourné vers d'autres thèmes de recherche. Les FI des articles qu'il consacra à sa découverte lorsqu'il reprit ses travaux au début des années soixante-dix, jusqu'à l'obtention du prix Nobel, ne dépassent pas ceux des articles de Hounsfield (cf. tableau 2).

### Un parcours similaire

Comme Hounsfield, Cormack est devenu un «vrai» chercheur en 1980 (à 56 ans), lorsque après son prix Nobel, la revue *Science* (FI de 22,067) a publié sa lecture, comme *Medical Physics* et *Journal of Computer Assisted Tomography* l'avaient également fait : Cormack A.-M., Early two-dimensional reconstruction and recent topics stemming from it, *Science*, 1980, 209, 1482-1486.

Comme Hounsfield, Cormack avait publié ses travaux dans des revues spécialisées, en physique à l'origine puis en physique médicale. Quel exemple doit-on suivre ?

Sir Godfrey Newbold Hounsfield a maintenant plus de 80 ans et il doit se féliciter d'être né Anglais et d'avoir travaillé chez un industriel qui lui a laissé une paix «royale» (of course) pour réaliser ses travaux. Allan Cormack est décédé en 1998 à l'âge de 74 ans. S'il n'a jamais publié dans le

*New England*<sup>1</sup>, on peut noter qu'il a vécu depuis 1957 en Nouvelle Angleterre où, selon ses dires : «I appreciate for still being governed by that unique New England experiment in democracy: a (limited) Town Meeting and a Board of Selectmen.» que l'on pourrait traduire en ces termes : «En Nouvelle-Angleterre, j'apprécie de vivre une expérience démocratique où co-existe un système limité d'assemblées générales regroupant les habitants et un Conseil de membres sélectionnés».

### La morale de l'histoire

Moralité de cette (courte) histoire, pour les chercheurs dont les instances évaluent le travail : ce n'est pas parce que vous ne publiez pas dans *Nature*, *Science* ni même le *New England* que votre travail n'est pas appréciable ni apprécié. Autre moralité à l'usage de ceux qui sont chargés d'évaluer le travail des chercheurs et qui, parfois, rêvent d'utiliser, pour ce faire, des critères «objectifs» : efforcez-vous, à l'instar du jury du prix Nobel, de reconnaître l'intérêt et l'importance d'un travail même s'il n'a pas pour autant fait l'objet d'une publication dans une revue «prestigieuse» ! ■

**Robert Di Paola**

Directeur de recherche à l'Inserm, syndiqué au SNCS, section Médecine Sud (Salpêtrière).

## Histoire de deux prix Nobel en mal de «publis»

remise de son prix Nobel a été publiée non seulement dans les revues spécialisées que sont : *Medical Physics* (FI de 1,485), *Journal of Computer Assisted Tomography* (FI de 1,541) et même le *Journal de Radiologie* mais aussi *Computed medical imaging et Science* (FI de 22,067). Hounsfield était enfin devenu à 61 ans et tout auréolé de son prix Nobel, un «vrai» chercheur selon les critères utilisés dans certains de nos organismes ! C'est si vrai qu'il a même été anobli l'année suivante... Cormack, quant à lui, avait publié ses premiers papiers dans *Journal*

### → NOTES/RÉFÉRENCES

(1) Les allusions au *New England* sont en rapport avec un problème de fraude scientifique relative à un article publié dans ce journal à l'époque (mars 2000). On pourrait d'ailleurs se demander si les revues «généralistes» (à fort FI) ne sont pas plus sujettes à ce genre de «dysfonctionnement» en raison même de l'importance de leur facteur d'impact !

**Tableau 1 :** liste des publications de G.N. Hounsfield avant l'obtention du prix Nobel. **1)** Ambrose, J., Hounsfield G.-N. 1973. Computerized transverse axial tomography. *British Journal of Radiology*, 1973, vol. 46, p. 148-149 (FI de 0,766). **2)** Ommaya, A.-K., Murray, G., Ambrose, J., Richardson A., Hounsfield G.-N. 1976. Computerized axial tomography: estimation of spatial and density resolution capability. *British Journal of Radiology*, 1976, vol. 49, p. 604-611 (FI de 0,766). **3)** Hounsfield, G.-N. 1976. Picture quality of computed tomography. *American Journal of Roentgenology*, 1976, vol. 127, p. 3-9 (FI de 1,783). **4)** Hounsfield, G.-N. 1976. Historical notes on computerized axial tomography. *Journal of the Canadian Association of Radiologists*, 1976, vol. 27, p. 135-142 (FI de 0,247). **5)** Hounsfield, G.-N. 1977. The EMI scanner. *Proceedings of the Royal Society London B Biological Sciences*, 1977, vol. 195, p. 281-289. **6)** Sagel S.-S., Weiss E.-S., Gillard R.-G., Hounsfield G.-N. et al. Gated computed tomography of the human heart. *Investigative Radiology*, 1977, vol. 12, p. 563-566 (FI de 0,841). **7)** Hounsfield G.-N. 1978. Potential uses of more accurate CT absorption values by filtering. *American Journal of Roentgenology*, 1978, vol. 131, p. 103-106 (FI de 1,783).

**Tableau 2 :** liste des publications d'A.-M. Cormack avant l'obtention du prix Nobel. **1)** Cormack A.-M. 1973. Reconstruction of densities from their projections, with applications in radiological physics. *Physics in Medicine and Biology*, 1973, vol. 18, p. 195-207 (FI de 1,386). **2)** Cormack A.-M. et al. 1976. Quantitative proton tomography: preliminary experiments. *Physics in Medicine and Biology*, 1976, vol. 21, p. 560-569 (FI de 1,386). **3)** Cormack A.-M. et al. 1977. Algorithms for two dimensional reconstruction. *Physics in Medicine and Biology*, 1977, vol. 22, p. 994-997 (FI de 1,386). **4)** Cormack A.-M. et al. 1978. Sampling the radon transform with beams of finite width. *Physics in Medicine and Biology*, 1978, vol. 23, p. 1141-1148 (FI de 1,386).

# Évaluation scientifique et Comité national ←

## Régionalisation et recherche scientifique

Il est urgent d'analyser le rôle des régions dans la recherche. Le Comité national peut s'adapter sans difficulté à cette mission par l'intermédiaire de ses conseils scientifiques.

**L**ES ÉLECTIONS RÉGIONALES vont se dérouler dans quelques jours. Très vite, après la mise en place des exécutifs régionaux, se discuteront les futurs contrats de plan État-région (CPER). L'histoire montre que ces contrats influencent le cours de la recherche publique.

Malheureusement ils ne sont pas évalués sérieusement et sont souvent construits à la suite d'une

prospective indigne de ce nom. Pourtant, il n'y aurait nul besoin de légiférer pour que le Comité national de la recherche scientifique examine les propositions et les effets des politiques régionales ! Les Conseils scientifiques de département « nouvelle formule » sont l'outil presque idéal pour examiner cette nouvelle facette de la politique de la recherche publique.

### Une nouvelle étape pour la décentralisation

Une nouvelle étape de la décentralisation s'est déroulée en 2003, ponctuée par un vote au Parlement. D'une certaine manière, il était temps que le processus redémarre ! Car il faut bien le dire, la régionalisation était pratiquement au point mort depuis ses grandes avancées sous Gaston Deffere. Et du point de vue d'une certaine « France d'en bas », celle

>>>

&gt;&gt;&gt;

des citoyens des régions sous-développées financièrement, là où un chômage important plombe les finances privées et publiques, elle apparaissait mal ficelée : certaines intentions étaient louables mais les décrets d'application étaient en général mal adaptés aux réalités. La nouvelle loi ne déroge malheureusement pas à cette règle. Et certains problèmes n'ont toujours pas trouvé de solution.

### Recherche scientifique et décentralisation

Un cas est particulièrement source de problèmes. Celui de la recherche scientifique publique, qui a du mal à trouver un fonctionnement satisfaisant entre ses échelons européens, nationaux et régionaux. Ceci est fort dommageable, tant la vie de la recherche scientifique se déroule de plus en plus à l'échelle d'une même région ou entre deux régions proches. À la fois par les contacts entre les chercheurs de toutes provenances et par les rapprochements de plus en plus fréquents entre les

## L'évaluation scientifique des budgets recherche des régions reste à faire

actions de la recherche publique et celles issues des demandes du secteur socio-économique. De ce point de vue, les exécutifs régionaux ont été réalistes, en mettant à la disposition de la recherche scientifique, au fil des ans, des crédits de plus en plus importants. A l'heure actuelle, la plupart des régions financent de l'immobilier et des équipements scientifiques. Certaines ont étendu

leurs actions à l'édition et au financement de bourses de thèse. Maintenant certaines d'entre elles soutiennent de véritables programmes de recherche.

Mais ces investissements régionaux ont-ils un réel intérêt scientifique ? Comment s'articulent-ils à l'échelle nationale et européenne ? On peut presque dire aujourd'hui que nul ne le sait ! L'analyse de la pertinence et même de la signification stratégique des budgets accordés par les conseils régionaux à la recherche publique et aux recherches mixtes publiques-privées n'est pas faite. Qu'il s'agisse de crédits ponctuels – affectés par exemple à des éditions universitaires ou à des étudiants boursiers – ou de crédits récurrents et fort importants, générés par les contrats de plan État-région (CPER), il est très difficile de connaître – et encore plus de comprendre – les politiques scientifiques mises en œuvre par les régions (et plus généralement par les collectivités territoriales, communautés d'agglomérations, conseils généraux, etc.).

### Qui est en charge ?

Non pas qu'il y ait quelque volonté machiavélique de dissimulation ! On est plutôt amené à penser que les exécutifs régionaux veulent développer la recherche en raison de son impact positif sur les activités économiques, liées aux technologies avancées. Mais du fait des blocages historiques de la décentralisation, nul n'a été chargé d'analyser le contenu scientifique des investissements régionaux. Ni dans les régions, ni à l'échelle de la nation.

Certaines expériences ont bien été tentées, comme les conseils consultatifs régionaux pour la recherche et le développement technologique, mais cela ne fut fait ni avec sincérité ni dans la durée. De ce fait, aucune analyse sérieuse ne permet actuellement de savoir si les investissements réalisés l'ont été à bon escient. De même, comment savoir si la démarche autonome des conseils régionaux ne pourrait pas être optimisée par des financements inter-régionaux ? Et là, nous

ne pensons pas forcément aux régions d'une même nation. Or, et c'est un point que nous voulons souligner, malgré l'aspect positif des financements publics, une telle faiblesse de l'analyse de l'intervention régionale peut nuire à la diversité de la science française. Par exemple, par une aide

## La science a aussi besoin de « biodiversité »

exagérée aux disciplines les plus influentes politiquement ou les plus en vogue médiatiquement ! L'histoire le prouve : la prospective en matière de science doit dépasser les effets de mode, d'académie ou de lobby. Les grandes découvertes sont toujours des surprises pour le grand public. Et des domaines presque abandonnés peuvent être source de nouveauté. C'est pourquoi il est souvent nécessaire de soutenir des disciplines, malgré leur manque apparent d'actualité. On pourrait dire qu'en science aussi, il faut maintenir une certaine « biodiversité » !

### La mode, c'est ce qui se démode

Jusqu'à présent, la France, à l'échelle nationale, a réussi assez bien à minimiser les effets de mode ou de lobby. La recherche française est en pointe dans un nombre impressionnant de domaines, si l'on observe la faiblesse du budget alloué, en comparaison de la plupart des pays avancés. Ceci est dû au système électif de désignation de son auto-expertise.

Rappelons quelques caractéristiques de la recherche scientifique nationale. En France, la recherche publique s'effectue dans des établissements à caractère scientifique et

&gt;&gt;&gt;

>>> technologique (EPST), dans des établissements à caractère industriel et commercial (Epic), dans certains « grands établissements » et dans les universités<sup>1</sup>. En cela, nous ressemblons beaucoup, les intitulés mis à part, à la plupart des pays avancés. Ce qui est sensiblement différent est le système d'évaluation de la qualité du travail et des besoins futurs.

Les EPST ont généralement des systèmes d'évaluation fondés sur le jugement de comités de chercheurs dont une partie est élue par les communautés scientifiques des établissements et une partie nommée par les tutelles. Clé de voûte du système, le CNRS est évalué par une organisation assez originale : le Comité national de la recherche scientifique dont la mission s'étend réglementairement à l'ensemble de la recherche publique française. Un des intérêts d'un fonctionnement électif est que les chercheurs examinés peuvent à leur tour devenir examinateurs de leurs collègues. Quand un lobby se constitue, il peut être « déboulonné » ou tout au moins freiné.

## Des nouvelles missions pour le Comité national

Le Comité national de la recherche scientifique est un remarquable outil d'analyse des compétences des chercheurs et des besoins de la recherche. Créé à l'origine pour suivre l'ensemble de la recherche publique en France, le Comité national consacre actuellement l'essentiel de son activité à l'évaluation des recherches du CNRS et de la majorité de celles des universités, en raison des nombreuses conventions d'association qui les lient. Le Comité national est découpé en sections par discipline scientifique et les analyses

sont regroupées au sein du Conseil scientifique du CNRS. Récemment, celui-ci s'est renforcé par la création des conseils scientifiques des départements du CNRS (départements des sciences de l'homme et de la société, des sciences de la vie, des sciences chimiques, etc.) qui correspondent à une grande thématique scientifique. Ceux-ci sont composés de chercheurs français et étrangers, élus ou nommés.

Dans le cadre qui nous intéresse, le Comité national assure une mission d'analyse de la conjoncture et d'étude de la prospective. Concrètement, cela veut dire qu'à part quelques exceptions, toute recherche issue d'un organisme public en France est connue, analysée et « jaugée » par des chercheurs ! Mais cet outil performant n'a pas actuellement les moyens politiques, la mission en quelque sorte, de s'intéresser aux politiques de recherche des régions.

### Propositions

Comme beaucoup d'acteurs de la recherche scientifique, nous pensons qu'il est regrettable que la « nouvelle décentralisation » proposée par le gouvernement Raffarin ait presque totalement ignoré – dans les intentions affichées – la recherche scientifique. Or, nous pensons qu'il est possible d'améliorer très vite le fonctionnement de l'analyse scientifique des exécutifs régionaux grâce à l'outil qu'est le Comité national de la recherche scientifique. Ceci grâce aux conseils scientifiques des départements (CSD) du CNRS. En effet, sans grosses difficultés administratives ou même pratiques, les projets des différentes régions pourraient être soumis – pour avis et propositions – à ces conseils. Ceux-ci – de par leur composition – reflètent la diversité des régions de France ainsi que la cohérence de la recherche publique au niveau national. Leur fonctionnement est actuellement très souple et rien n'empêche plusieurs départements du CNRS (par exemple la chimie et les sciences de la vie) de travailler de concert. Sur-tout, du fait de leur fonctionnement actuel, très influencé par celui du

Comité national, une participation des conseils scientifiques des autres organismes, Inserm, CEA et universités locales, serait très facile à intégrer. On pourrait de ce fait imaginer des « expertises des programmes régionaux de recherche » menées à dates régulières, dans les régions elles-mêmes, où l'exécutif régional concerné présenterait à ces conseils scientifiques de département élargis ses projets et réfléchirait à sa prospective. Des formations restreintes seraient envisageables, pourvu qu'il y ait publicité et transparence des débats. L'outil existe, pourquoi ne pas l'utiliser ?

### Il y a urgence !

Répétons-nous ! La question de l'analyse et de l'expertise scientifique en région est urgente. La France en tant qu'État-nation a réussi à assez bien gérer – et à faible coût ! – le problème de l'expertise scientifique à l'échelle nationale, grâce au système électif de désignation du Comité national de la recherche scientifique. Il est temps que les régions françaises puissent bénéficier de cet outil d'évaluation et de prospective, qui seul permettra de garder la cohérence entre les échelons régionaux et nationaux. Les CSD sont les outils pertinents pour résoudre cette question. ■

**Jean-Marc Douillard\*  
et Pierre Vennereau\*\***

*\* Chargé de recherche au CNRS.  
Élu au conseil scientifique du  
département des sciences*

*chimiques et membre de la commission administrative du SNCS.*

*\*\* Directeur de recherche au CNRS.  
Membre de la commission  
administrative du SNCS.*

### → NOTE/RÉFÉRENCE

(1) La recherche militaire présente un caractère très spécifique tant par la définition de ses stratégies que par sa gestion, bien qu'elle fasse l'objet de nombreux contrats avec la recherche publique civile. Mais de par ses motivations, on peut la considérer comme un cas à part. •

# Évaluation scientifique et Comité national ←



## Quelle évaluation pour les ingénieurs ?

Ce texte, inspiré des travaux de la commission «ingénieur» du dernier congrès du SNCS, se propose de dégager des axes de réflexion pour élaborer de nouvelles procédures d'évaluation qui prendraient en compte toutes les dimensions de leurs actions.

**S** I LES TEXTES OFFICIELS définissent la fonction d'ingénieur, celle-ci est devenue complexe et multiple : les évolutions institutionnelles et technologiques l'ont considérablement modifié. Théoriquement, les ingénieurs sont en charge de la mise en œuvre d'un projet de recherche tant au plan technologique que de la gestion des ressources humaines. En pratique,

l'éventail des tâches et des fonctions varie énormément : de la pure activité technique de soutien à la recherche jusqu'à une collaboration scientifique étroite avec les chercheurs rendant difficile la distinction de leur rôle respectif dans la conduite de projet. Ils se transforment aussi de plus en plus en «apporteur» de budget, montant et gérant des conventions, des

appels d'offres, des subventions... Pourtant ces évolutions n'ont pas provoqué de nouvelles procédures d'évaluation.

Mais comment évaluer une action qui peut aller de l'implication administrative dans la vie d'un laboratoire jusqu'à l'application d'outils mettant en œuvre une technologie de pointe ?

>>>

### Une évaluation spécifique aux ingénieurs

Le mode d'évaluation des ingénieurs est radicalement différent de celui d'un chercheur. L'ingénieur n'a pas à faire un rapport d'activité mais simplement un rapport de carrière annuel, visé par le directeur du laboratoire, avec la possibilité de faire une « annexe » spécifiant son activité. La reconnaissance des acquis professionnels comme des actions de formation n'y est pas mise en avant. L'ingénieur « appartient » à son unité ; la considération de son activité dépend uniquement de la pérennité de son laboratoire.

Pourtant les publications des ingénieurs ne sont généralement pas prises en compte dans l'évaluation des laboratoires à moins d'être co-signées – fictivement ou non – par un chercheur. Et les passerelles entre les corps de chercheur et d'ingénieur ne sont pas optimisées. Que dire, enfin, pour le système d'avancement des jurys où il peut ne pas y avoir de représentant du corps des ingénieurs.

La vraie reconnaissance du métier d'ingénieur doit dépasser – sans la nier – l'appartenance à un laboratoire d'affectation. L'appropriation souhaitable de leur métier par les ingénieurs implique d'intégrer aussi l'aspiration de mobilité de ceux d'entre eux qui le souhaitent. Pour cela, les procédures de mutation liées aux fonctions d'intérêt priori-

taire doivent être élargies permettant aux ingénieurs de gérer leur vie professionnelle, à la fois sur leurs aspirations scientifiques et sur la juste revendication des promotions qu'ils méritent.

Cette évaluation des demandes de mobilité comme des techniques maîtrisées et mises en œuvre devrait être concertée entre le laboratoire et des instances démocratiques où d'autres ingénieurs auraient les compétences techniques pour assurer cette évaluation. La conduite de projet ne peut être évaluée qu'avec une connaissance des modes de gestion. Une compétence ou un outil

informatique doivent être évalués par des personnes ressources et non uniquement par une hiérarchie plus souvent utilisatrice que réellement connaissante des problématiques informatiques.

### Les risques d'une non-évaluation

Sans ces procédures d'évaluation, le risque est grand de voir les ingénieurs opérer en « solo » dans le quotidien de leurs activités, considérant le rapport de carrière annuel comme une formalité administrative de plus et se sentant responsabilisés que dans la pure gestion de ce quotidien.

L'évaluation sérieuse des ingénieurs permettra surtout d'éviter une promotion des postes pour en rester à celle des personnes. Dans le premier cas, seuls auront une chance ceux qui correspondront aux besoins du moment, quelles que soient leurs qualités par ailleurs.

La spécialisation de trop nombreux ingénieurs dans des techniques de pointe entraînera à terme la disparition des technologies moins innovantes mais indispensables, pénalisant certains agents dans leur carrière. Cette prise en compte d'une seule spécialisation se retournera contre l'ingénieur, enclin alors à se calfeutrer dans un savoir acquis.

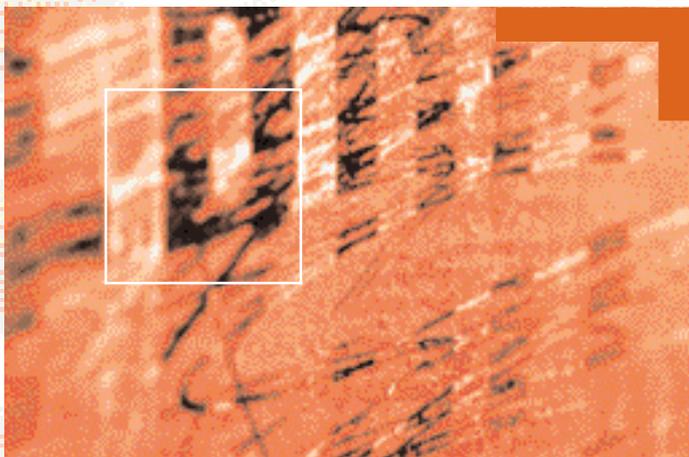
La reconnaissance des travaux des ingénieurs doit être conduite sans ambiguïté par des procédures d'évaluation tenant compte de toutes les dimensions de leurs actions scientifiques, techniques, administratives, prenant en compte leur rôle dans la formation des jeunes scientifiques.

Enfin, dans les instances de concertation et de réflexion sur l'état de la recherche scientifique, la contribution des ingénieurs à la conjoncture et à la prospective devrait systématiquement être sollicitée en tant que telle. ■

**Richard Walter**

*Ingénieur d'études. Membre de la commission administrative du SNCS.*

La vraie reconnaissance du métier d'ingénieur doit dépasser sans la nier l'appartenance à un laboratoire d'affectation



# Évaluation scientifique et Comité national ←



## Le Comité national, un modèle exportable ?

Bien qu'essentiellement financée par la puissance publique, la recherche artistique ne bénéficie pas en France d'une structure d'évaluation respectueuse de sa diversité. Le Comité national pourrait représenter un modèle exportable dans ce secteur dépourvu d'évaluateurs élus représentant les artistes.

### En guise d'introduction

Depuis 1998, l'extrême droite française – par tradition opposée aux avant-gardes artistiques – pèse idéologiquement sur un certain nombre d'exécutifs. Résultat, après les conseils régionaux, nombre de conseils municipaux sont passés à l'attaque des artistes

et des œuvres d'art. Et l'année 2003 l'a prouvé, le ministère de la Culture lui-même ne défend plus les artistes tentant de développer une recherche. Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage ! Or, à toutes ces occasions, on a pu constater que les artistes avaient peu de moyens qui leur soient

propres de défendre la qualité et l'intérêt de leurs travaux.

La principale raison en est que l'évaluation de l'art en France n'est pas confiée aux artistes mais à des petits comités d'experts quasiment auto-nommés et de ce fait, très faciles à manipuler. De plus, les choix

>>>

&gt;&gt;&gt;

stratégiques se déroulent à une petite échelle locale : la ville ou la région, renforçant l'inégalité entre le décideur et l'expertisé. Comme la décentralisation ne devrait pas tarder à peser sur la recherche scientifique, il est clair que les domaines de la recherche artistique et de la recherche scientifique ont un besoin urgent de confronter leurs expériences. Nous pouvons d'ores et déjà annoncer deux conclusions évidentes : la présence des élus politiques-décideurs financiers dans les jurys n'est pas une bonne chose et l'équivalent d'un Comité national consacré à la recherche artistique ne serait peut-être pas une mauvaise idée.

### Une comparaison justifiée ?

Tout d'abord, est-ce bien raisonnable de vouloir comparer les mondes des arts et des sciences ? On les imaginerait très différents ! En fait, si l'on excepte les artistes qui peuvent aisément commercialiser leur art (certains peintres, certains musiciens, certains acteurs ou photographes, etc.), on se rend compte que les fonctionnements sont très voisins. Les artistes qui veulent développer une recherche demandent, pour cela, de l'argent à l'État et aux collectivités locales. Pour obtenir cet argent, ils doivent justifier d'une qualité, d'une utilité sociale et d'une reconnaissance, soit par la presse, soit par les experts, soit par le public. Il existe quelques autres sources de financement différentes des simples administrations. En plus de la mythique « Europe », il s'agit d'agences de moyens qui ont pour nom festival ou fonds régional ou encore musée, mais leur expertise fonctionne peu ou prou de la même façon.

Quand l'artiste bénéficie d'une reconnaissance internationale, on lui confie en plus une « structure », autrement dit un lieu d'expérience et de présentation, ainsi que des personnels artistiques et administratifs. Ces lieux ont pour nom : Orchestre, Centre chorégraphique, Centre dramatique, Fondation, etc. Il arrive que le lieu soit confié à un « administrateur », qui s'associe à

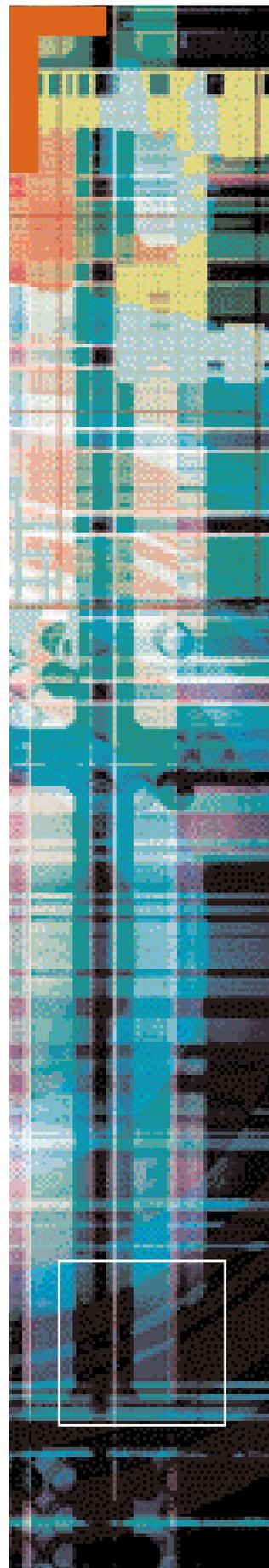
plusieurs artistes successifs. Le responsable de la structure est sensé utiliser le lieu – entre autres – à des fins d'éducation. On pourrait donc aisément appeler ces lieux des laboratoires. Et – à la louche – conclure qu'il n'y a que deux grandes différences entre les artistes et les chercheurs scientifiques : les artistes sont soumis à une plus grande précarité, autrement dit il y a peu de salaires permanents ; et les experts participent peu à produire ce qui est expertisé, contrairement à ce qui se passe dans les sciences. Nous y voilà !

### L'expertise française en art

Qui juge de la qualité de l'art et de sa pertinence ? Alors que dans nos sociétés modernes, des milliers de travailleurs produisent des œuvres plastiques, musicales, théâtrales, chorégraphiques ou littéraires, il apparaît que l'aide financière des pouvoirs publics français est distribuée au gré de quelques fonctionnaires, de quelques experts désignés par l'État et de quelques élus de la république. Il y a à cela deux raisons historiques essentielles.

La première raison tient à l'histoire du ministère de la Culture. Celui-ci résulte d'un coup de force réalisé par Malraux lors de la fabrication de la 5<sup>e</sup> République, à la constitution plus monarchique que républicaine. De ce fait, le ministère s'est organisé contre le ministère de l'Éducation nationale (d'où un esprit élitiste) et avec un corps d'inspecteurs dévoué à une mission, au sens religieux du terme. Malraux parti, le ministère vivota jusqu'à l'arrivée de Jack Lang qui dut lui aussi utiliser le « fait du Prince » pour déployer ses idées. La double tradition de l'argent comme « un don des rois aux artistes » et du « passage en force des experts parisiens », contre l'avis forcément rétrograde des élus locaux est de ce fait bien ancrée rue de Valois.

La deuxième raison tient à la pingrerie de l'État en matière artistique. Le récent conflit des intermittents du spectacle l'a bien montré. C'est au bas mot un milliard d'euros qui manque annuellement au ministère de la Culture alors même qu'il y a



&gt;&gt;&gt;

&gt;&gt;&gt;

encore des régions françaises désertées par certains arts. La conséquence est l'investissement indispensable des collectivités locales et de leurs responsables. Toutes ne jouent pas le jeu.

### Plus concrètement

Le fonctionnement typique de l'expertise en matière d'art est très bien décrit dans un court livre de Philippe Urfalino et Catherine Vilkas<sup>1</sup>. Cet ouvrage de sociologie se focalise sur l'expertise en matière d'art plastique. Mais, d'expérience, il est extrapolable à l'expertise en matière d'aide à la création littéraire ou d'arts de la scène. Il décrit très bien le fonctionnement tri-partite des jurys d'évaluation en France. Ceux-ci sont composés de fonctionnaires experts du ministère, d'experts cooptés qui ne sont pas rétribués de façon claire et enfin d'élus locaux qui semblent souvent somnoler pendant les évaluations autres que financières. Cette présence des élus locaux est due à leur influence financière. En effet, si l'on observe le budget global de la culture en France, on se rend compte que le gouvernement ne donne que la moitié de la somme totale. Pourtant, l'aide des collectivités locales en matière culturelle n'est pas inscrite dans la loi comme une mission obligatoire. De ce fait, l'aide réelle ne dépend que d'un bon vouloir. Généralement les élus font payer ce bon vouloir par une présence décisionnelle. Ils ne peuvent accepter de déléguer ce réel pouvoir à des fonctionnaires.

Ce qui est le plus difficile à croire, c'est que les jugements s'exercent fréquemment sans que les experts et les élus connaissent le travail jugé! Et que ces jugements ne se traduisent pas par des rapports écrits, motivés et mis à disposition, ce qui permet de changer la note et l'argumentaire oral du jour au lendemain!

On voit tout de suite l'ensemble des dangers liés à ce fonctionnement. Il n'y a ni logique ni respect d'une quelconque parole dans le temps! Il n'y a aucune argumentation décision-

naire accessible aux citoyens et aux expertisés. L'avis des élus-financiers vaut évidemment plus dans les discussions que l'avis des fonctionnaires. De ce fait, la vie de dizaines de personnes dépend du bon vouloir de gens pas élus sur ça! De plus, les choix des collectivités peuvent changer à 180° à chaque élection, menaçant la logique et la pérennité des aides. Et la liberté politique est quasiment interdite aux artistes. Quel maire financera un rival ou un opposant? Les experts cooptés peuvent être aisément manipulés ou corrompus: ils n'ont autrement aucun intérêt à ce temps de travail! Or, et c'est une illustration, l'argent nécessaire à une œuvre monumentale n'est pas ridicule et rend possible

En art,  
l'opacité  
des jugements  
des comités  
d'experts  
est totale

d'éventuels pots-de-vin. Enfin, les fonctionnaires sont soumis à la tentation de l'abus de pouvoir: ils sont permanents et de leur choix dépendent les vies d'individus et d'écoles artistiques (d'où l'adage: «Il faut coucher pour réussir»?). De plus, leur carrière ne dépend pas de manière directe du détail de ces choix.

Il n'y a donc pas de surprise à ce que les syndicats d'artistes ou de directeurs de salles artistiques<sup>2</sup> luttent contre cette organisation du système. La presse spécialisée dénonce, elle aussi, quasi quotidiennement une sur-représentation d'écoles artistiques maîtrisant l'art du lobbying. Enfin et surtout, les artistes constatent des renvois d'ascenseur impos-

sibles à dénoncer, puisque inscrits dans le fonctionnement standard.

### Des réponses à l'injustice

On voit que plusieurs réponses apparaissent immédiatement et ce à plusieurs niveaux. Le rôle budgétaire des collectivités locales se doit d'être écrit dans les lois de décentralisation. Les experts doivent être expertisés à leur tour. Ils doivent avoir le même statut ou type de salaire que les expertisés. Les décideurs financiers ne doivent pas intervenir dans une décision touchant des individus et ne doivent donc décider que sur des budgets globaux.

Tout cela – hormis l'aspect concernant la future loi de décentralisation de la recherche, nous la découvrons bien assez tôt – les universitaires l'ont, à peu près, gagné grâce tout simplement à l'élection parmi eux des experts-évaluateurs! Quand on connaît intimement beaucoup d'artistes, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un acquis considérable. Gagner pour les salariés précaires du ministère de la Culture, un système d'évaluation du travail voisin de ceux de la recherche scientifique (c'est d'ailleurs à peu près le cas aux Pays-Bas!) serait donc une très bonne idée!

Ceci étant dit, il ne faut pas cacher aux artistes que cela ne suffira pas et que les modes d'évaluation des scientifiques sont eux aussi améliorables. Car même quand un système d'expertise par jury respecte quelques bases démocratiques, il est soumis à des pressions, visibles dans le monde entier.

### Les effets de supériorité et de lobby

Quel que soit le jury concerné, le fait d'être membre de l'instance d'expertise modifie le regard et l'attitude des expertisés, ce qui induit un comportement de pouvoir des membres du jury. Ceux-ci oublient très vite qu'ils sont là au titre de membre de la communauté et non au titre de «personnalité de valeur supérieure». Leur comportement évolue alors vers une défense de l'élitisme

&gt;&gt;&gt;

&gt;&gt;&gt;

qui leur permet de justifier leurs choix et d'auto-justifier un comportement général de refus du débat, lié lui à leur manque de temps disponible. De plus, il est très facile de manipuler le comportement d'un jury quelconque en dégageant, de manière rarement avouée, des alliances entre les membres afin d'exercer des pressions sur les jugés et d'en tirer du pouvoir. Résultat objectif à l'Université, le pouvoir du mandarinat n'a pas partout diminué en France depuis les années soixante. Mais ceci vient essentiellement de la docilité des jugés-électeurs. Rien n'empêche, en fait, l'honnêteté des experts élus par les pairs. Il paraît même qu'il existe au CNRS des commissions où tout se passe bien.

#### L'effet de norme

Au-delà de ça, la dialectique entre experts et expertisés conduit à des comportements d'auto-défense de la part des jurys. Le cas le plus général, c'est que l'ensemble des décideurs tente de s'ériger en « expert professionnels disposant des critères de valeur ». De ce fait, ils deviennent l'instance de légitimation du style dominant. Une partie du groupe constitue un « club » qui peut être qualifié de noms désobligeants : coterie, cartel, chapelle, lobby, mafia... Ce club n'a ni statut, ni existence juridique propre, il est parcouru de réseaux éphémères et affinitaires. L'échange d'informations s'y fait oralement avec ce que cela sous-entend de démentis possibles. Le flux de l'information est parfois complété par des textes qu'il faut assimiler pour être branché et accepté.

Ce qui nous ramène au monde de l'art. Le caractère le plus négatif d'une telle structure verrouillée par l'effet de « club » consiste en effet à encenser une esthétique dominante ou une norme contraignante, mais qui se modifie vite, malheureusement suivant des critères qui ne sont perceptibles qu'au groupe d'individus proches des membres influents du jury. Ceci revient à faire dominer un terrorisme insidieux qui rappelle

le problème de « l'académisme », à ceci près que l'académisme est plus franc, plus affirmé dans ses censures et beaucoup plus prévisible, moins stochastique à cause de sa hiérarchie centralisatrice.

#### Influence de ces phénomènes sur les productions de notre temps

On entend dire aussi que le pouvoir des jurys tend à favoriser l'uniformité. Pour cela, il faut qu'il y ait un accord stratégique entre le jury et l'administration d'essence ministérielle correspondante. En fait, le jury est d'essence un « contre-pouvoir »,

## Uniformité croissante de l'art et liberté de création

ce qui est appréciable. Mais il peut devenir très vite un pouvoir associé au pouvoir d'État, ceci par la faute d'un manque de vigilance et d'investissement revendicatif. Auquel cas, un véritable rouleau compresseur se met en marche.

Les acteurs du champ culturel ou scientifique qui veulent chercher dans d'autres voies que celles préconisées par les jurys sont ignorés, moqués et marginalisés. Certes, les choix « différents » sont exclus dans des bulles autonomes pleines de liberté, mais celles-ci sont désespérantes du point de vue des salaires ou des revenus.

Dans ces conditions se fait jour une uniformisation croissante de l'art, de la science et de la culture. Un art « passe-partout » se développe, ainsi qu'une science « sans danger » : le produit doit être simple, net, « rapide », « lisible » et doit pouvoir

être caractérisé en quelques phrases (voire en un mot-clé). L'œuvre doit être son propre logo. L'œuvre idéale est de grande dimension, lisible, politiquement correcte, avec beaucoup de présence physique. En art : effet de matière, nudité humaine, contrastes maximums, couleurs primaires. En science : l'effet sur le CAC 40. On ne fait pas dans la dentelle, on met en scène l'évidence : du pouvoir et peu de sensibilité.

Moralité : il ne suffit pas d'élire des experts, il faut un syndicat qui les nourrisse de ses réflexions et commentaires. Au CNRS, nous allons bientôt voter pour désigner nos élus aux sections du Comité national. Donc à nous de jouer ! Cela ne serait pas mal politiquement si dans un futur proche, les artistes « associés » et leurs luttes arrivaient à influencer le fonctionnement du ministère de la Culture.

En exergue, une citation particulièrement prophétique extraite du livre de J.-F. Lyotard, *La condition post-moderne* : « Ainsi prend forme la légitimation par la puissance. Celle-ci n'est pas seulement la bonne performativité, mais aussi la bonne vérification et le bon verdict. Elle légitime la science et le droit par leur efficacité et celle-ci par ceux-là. Elle s'autolégitime comme semble le faire un système réglé sur l'optimisation de ses performances. » ■

#### Jean-Marc Douillard

Chargé de recherche au CNRS.

Élu au conseil scientifique du département des sciences chimiques et membre de la commission administrative du SNCS.

#### → NOTES/RÉFÉRENCES

(1) Urfalino, P., Vilkas, C. *Les Fonds régionaux d'art contemporain. La délégation du jugement esthétique*. Paris : 1995. Editions L'Harmattan.

(2) On peut aller par exemple sur [www.syndeac.org](http://www.syndeac.org) •

# Forum LABO & Forum BIOTECH

2004

## Innovations en

- Recherche
- Développement
- Analyse
- Contrôle



*La vitrine de l'innovation  
technologique du laboratoire  
et des biotechnologies :*

- 18 000 m<sup>2</sup> de stands d'exposition  
300 stands
- 900 sociétés exposantes  
inscrites et représentées
- 13 000 visiteurs professionnels
- Les Journées Scientifiques :
  - 2 conférences plénières
  - 150 communications
  - une exposition poster
  - 1500 participants attendus

[www.forumlabo.com](http://www.forumlabo.com)

La manifestation du



Vous représentez une  
Fabrication de Laboratoire ?



Manufacturers & Communications International

19, rue d'Alsace - 75009 PARIS - France  
TÉL : (33) 01 44 25 76 20 - FAX : (33) 01 44 25 76 21  
e-mail : [labo@amci.com](mailto:labo@amci.com)

23 au 26 mars 2004 • CNIT • Paris-la Défense

# ACTUALITÉS

## Sauvons la recherche, oui mais

C'est le ras-le-bol du milieu de la recherche des conditions de paupérisation et de précarisation qui lui sont faites et qui préfigurent des modifications de structure. Il lui faut trouver des alliés, réfléchir sur ses relations avec la société civile et réaffirmer ses valeurs.

**E**N QUELQUES SEMAINES, plus de quarante mille chercheurs, enseignants-chercheurs et plus largement, ont signé une pétition dans laquelle ceux d'entre eux qui exercent une responsabilité administrative s'engagent à en démissionner en cas d'absence de réponse du gouvernement à leurs demandes (paiement de ce qui est dû aux organismes de recherche, augmentation des postes mis au concours, tenue d'Assises nationales) Cette imposante démarche collective dont le facteur déclenchant a été l'annonce du nombre catastrophique de postes mis au concours en 2004 à l'Inserm, est un bon indice de la crise que traverse la recherche. Elle vient après d'autres démarches et mobilisations et notre syndicat a produit des textes qui ont dû, à n'en pas douter, alimenter la réflexion de leurs initiateurs.

### **Le point de vue des pétitionnaires**

Les pétitionnaires considèrent qu'une politique de dynamisation de la recherche basée sur le remplacement d'une recherche publique forte par les partenariats avec le privé et sur la flexibilité de l'emploi est vouée à l'échec et mettra en danger l'infrastructure de recherche française. Là-dessus, nos sommes d'accord et nous avons appelé à signer la pétition. Mais la défense du service public, et pas seulement en matière de recherche, passe par une interrogation sur ses objectifs et

# Laquelle ?

modes de fonctionnement, et une réflexion critique sur son avenir. La pétition parce qu'elle privilégie certains aspects au détriment de certains autres, ne prend pas en compte la crise de légitimité que connaissent nos organismes.

## Au-delà de la crise budgétaire, une crise de légitimité

La crise trouve ses racines dans la remise en cause de la place centrale jusqu'ici occupée par la recherche publique au sein du système scientifique français et l'abandon plus ancien, relayé par de nombreux directeurs de laboratoires, de la hiérarchie entre recherche «fondamentale» et recherche «finalisée» qui privilégiait la première. Cette crise de légitimité a bien sûr à voir avec le resserrement des liens entre science et marché. Dans l'optique libérale, le scientifique nouveau sera un opérateur contractuel, un chercheur flexible, embauché pour un projet qui mêle acquisition de connaissances et application, et surtout qui réponde à une demande industrielle spécifique. Mais cette crise tient aussi à la rupture du contrat qui liait chercheurs et citoyens.

Dans ses conditions, présenter comme le fait la pétition, la science comme le fer de lance de la guerre économique et l'outil permettant à la nation de la mener, est le meilleur moyen de présenter les scientifiques comme les garants

de la société. Vouloir en même temps revendiquer l'existence d'une recherche pure, neutre, et menée en l'absence de tout lien aux demandes sociales ne peut être la réponse à cette question : qui détient la légitimité ? Face au bouleversement des repères, on attend des chercheurs un certain nombre de réponses, y compris en terme de production de concepts.

## Conformisme des recherches et des approches

Si la recherche finalisée se concentre actuellement sur des thématiques peu variées, les appels d'offres, contrats et recrutements des organismes se focalisent, d'année en année, sur les mêmes thématiques, au point où des pans entiers de recherche sont négligés, voire abandonnés. L'État met l'argent là où le met le secteur privé. Les régions qui financent la recherche se copient exactement et les mêmes intitulés ressortent. Et les chercheurs internalisent ces contraintes externes pour bénéficier d'argent et de reconnaissance.

La question reste donc : au nom de quelles valeurs les chercheurs se défendent ? ■

Laurent Dianoux  
Chargé de recherche au CNRS,  
membre du bureau national du SNCS.

# DU BON USAGE DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION

**LIER LA PENSÉE ET L'ACTION, TEL EST LE FIL ROUGE DE L'ÉVOLUTION DES SOCIÉTÉS HUMAINES. MAIS, NE PAS AGIR, LORSQUE C'EST POTENTIELLEMENT DANGEREUX, N'EST-CE PAS LE PLUS BEL HOMMAGE QUE L'ACTION PEUT RENDRE À LA PENSÉE ?**

**À** PARTIR de formes restreintes et très simples d'organisation de la vie, il y a eu une explosion du nombre de ces formes. Cela a pris des milliards d'années. Mais la diversification extrême n'a pas été marquée par l'anarchie. La règle qui a émergé au sein des êtres vivants, utilisant la reproduction sexuée pour survivre et atteindre le haut de l'échelle de l'évolution, est que l'on ne mélange ses gènes qu'avec un être vivant très proche, pratiquement semblable : un être appartenant à ce que l'on appelle aujourd'hui l'espèce.

## **La barrière d'espèce est une clé de l'évolution**

La barrière spécifique est une des clés de l'évolution. Même si l'ADN est une molécule commune au monde animal et végétal, on ne peut oublier ce fait. Il n'accepte que son semblable pour prolonger, perpétuer le message qu'il contient. L'intégration d'un gène étranger à l'espèce et à plus forte raison au genre, à la famille, à l'ordre, à la classe, à l'embranchement, à la lignée, sans parler du mélange du règne animal et végétal, peut éventuellement donner un modèle immédiatement fonctionnel, mais pour combien de temps, pour quel résultat après dix, cent générations ?

Le problème est là, avons-nous le droit de jouer à cette forme de roulette russe ? Ce que les hommes ont fait par hybridation et sélection de certaines espèces végétales ou animales n'a rien à voir avec le hasard. Il n'y a pas eu, pour

l'essentiel, de transgression de la barrière spécifique. Sélectionner au sein d'une espèce les individus les plus robustes, les plus beaux et les faire se reproduire entre eux n'est en rien comparable avec la technique des OGM.

## **Les OGM, une technique mal-maîtrisée**

Transgresser la barrière spécifique est à coup sûr ouvrir sur le risque de se placer dans une position de rupture par rapport à l'équilibre métastable qui a régi l'évolution des êtres vivants. Le nombre d'essais de modifications génétiques naturellement induits par les interactions moléculaires sort certainement de notre logique conceptuelle et le nombre d'échecs n'a aucune commune mesure avec le nombre de succès.

Quatre milliards d'années, l'espace effectif, pour des interactions moléculaires, représenté par l'ensemble des corps des êtres vivants apparus pendant ce temps, ont-ils quelque chose à voir avec le temps nécessaire à la création d'un OGM au sein d'une éprouvette ou d'une boîte de culture cellulaire ?

Bien sûr, la connaissance des processus biologiques permet de réduire la part du hasard, mais quand même. La réussite instantanée, si elle arrive à passer quelques générations, a-t-elle la durée devant elle ? Sinon, quelle en sera la conséquence ? Nul ne peut le dire. C'est pourquoi le principe de précaution doit alors prendre tout son sens. Ne peut-on pas refuser de donner un chèque en blanc à la science, à la recherche, aux chercheurs ? Claude Allègre, dans un éditorial du journal *L'Express* du 16 novembre 2000, a déclaré de façon définitive : « Principe de précaution, piège à C (lire cons) ».

Il aurait dû se souvenir que pour pouvoir manipuler un système, il faut d'abord le comprendre et donc le connaître *a minima*. On peut alors estimer les risques et se placer en position de prendre des décisions d'action. Mais faut-il s'étonner d'un tel oubli de la part de cet éminent scientifique et néanmoins ancien ministre de l'Éducation et

de la Recherche ? Rappelons-nous ses déclarations péremptives sur les vitesses de chute comparées d'une balle de tennis et d'une boule de pétanque et « la gêne-rigolade » qui a alors saisi une bonne partie du monde scientifique. Pourtant cet homme a eu, entre ses mains, le destin de la recherche scientifique française. Il était prêt à créer des équipes d'intermittents de la recherche. Pour lui et ses conseillers, l'avenir c'était la création d'équipes ayant cinq ans pour trouver. Pour trouver quoi ? Pour qui ? La valorisation de la recherche a bon dos. La logique de l'utilisation sociale des données scientifiques n'est pas discutable, encore faut-il apprécier les bénéfices et les risques en toute connaissance, dans un système ouvert à tous et dans lequel chaque citoyen peut effectivement intervenir s'il le désire. Ce n'est pas la logique qui nourrit les défenseurs coûte que coûte des OGM. Qu'ils soient biologistes ou juristes spécialisés, l'argument essentiel, pour eux, est : ne laissons pas les États-Unis prendre tous les brevets. C'est une logique de prise de pouvoir économique et financière. Dans ce cadre là, la prise en compte du risque à long terme a toutes les chances d'être balancée par dessus les toits des moulins.

## À L'ÉCHELLE DE L'ÉVOLUTION, LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION PREND TOUT SON SENS

La course aux brevets ne peut justifier la recherche sur les OGM quelles qu'en soient les conditions, car elle induit l'appropriation du vivant par le système marchand. Dans un article du journal *Le Monde* du 22 novembre 2003, E. E. Baulieu, qui présente pour l'essentiel les avantages putatifs des OGM et discute du climat passionnel qui entoure cette question, fait une comparaison avec le refus par certains des trains à vapeur au XIX<sup>e</sup> siècle (mourir dans les tunnels !). Peut-on comparer ? Non, car les peurs mises en jeu ne sont pas du même ordre. Peur d'un risque immédiat ou à très court terme qui implique en premier lieu l'intéressé lui-même, d'un côté ; de l'autre, la conscience des dangers possibles d'un développement des OGM sous la seule régulation des entreprises agro-alimentaires. Pouvons-nous nous dégager du souci de ne pas dégrader plus la planète pour les

générations à venir, nos enfants, nos petits-enfants ? À y regarder de plus près, on peut également poser la question de l'innocuité du progrès. Certes, les voyageurs ne sont pas morts dans les tunnels. Pourtant, si l'on fait le bilan de la Révolution industrielle, cela n'est pas tout rose. Même si le plateau mesurant l'amélioration moyenne des conditions de vie des êtres humains est incontestablement le plus lourd, la charge qui commence à s'amasser sur l'autre plateau (disparition accélérée des espèces vivantes, effet de serre, effets secondaires des médicaments sur la résistance des pathogènes), ne peut que nous alerter. Dernier élément. Le maïs européen est aujourd'hui menacé par un coléoptère ravageur, le *Diabrotica*, arrivé au Kosovo lors de la guerre des Balkans et probablement transporté par l'aviation américaine. Les agriculteurs français savent déjà que seules les semences génétiquement modifiées, produites par les firmes US (notamment Monsanto, fournisseur de l'agent orange pour l'armée américaine au Vietnam), peuvent leur permettre de s'opposer à ce fléau. D'où, la campagne actuelle pour la levée du moratoire : prise de position de l'Académie des sciences, série d'articles dans les médias. Les révélations de l'émission 90 minutes de Canal+ sur le parcours de l'insecte jusqu'à son arrivée en France, autour des aéroports parisiens, méritent attention. *Diabrotica* est-il une arme biologique utilisée aujourd'hui dans la guerre économique ?

Est-ce rétrograde que de dire attention ? Nous ne pouvons pas faire ou laisser faire n'importe quoi sous le prétexte que la recherche est éthique en soi. La Révolution industrielle a, pour l'essentiel, manipulé la matière morte (ressources minérales, énergies fossiles) et la matière vivante mise à sa disposition, dans une moindre mesure. Ce n'est pas rassurant quand on en voit les conséquences sur la biodiversité. Il faut se rendre à l'évidence des enjeux économiques, financiers et politiques. L'usine de demain utilisera la matière vivante.

### La science, le scientifique et la responsabilité citoyenne

Le vivant est la machine la plus extraordinaire à transformer la matière (voir *Le Siècle biotech* de J. Rifkin). Dans ces conditions, le poids des scientifiques sera d'une efficacité douteuse lorsqu'il s'agira de prendre des décisions qui pourraient nous engager sur des sentiers dangereux pour l'avenir de la planète et de l'humanité. La science oui, mais la responsabilité citoyenne aussi et peut-être, d'abord. La prise de possession du vivant, au sens militaire et économique, sera le champ de bataille du siècle à venir. Alors, pas d'insultes pour les défenseurs de la prudence. Que chaque scientifique se souvienne que son intelligence est une chance à ne pas gâcher. ■

**Pierre Sartor**

Chargé de recherche au CNRS,  
syndiqué au SNCS, section de Bordeaux.

# LA BOÎTE AU

**Se syndiquer  
ce n'est  
pas aliéner  
sa liberté  
individuelle.  
C'est tout  
au contraire  
l'exprimer au  
sein d'une  
équipe et se  
donner les  
moyens de  
la réaliser  
avec le poids  
du collectif.**

Cher(e) collègue,  
Vous avez entre les mains un nouveau numéro de *La VRS (La Vie de la recherche scientifique)*, revue syndicale éditée par le SNCS (Syndicat national des chercheurs scientifiques) affilié à la FSU (Fédération syndicale unitaire). Cette nouvelle formule de *La VRS* est d'abord plus agréable à lire que son ancienne version, qui était un peu rébarbative, sauf pour les plus « militants ». Ensuite, elle se veut plus « ouverte » sur les diverses conceptions des rapports que la recherche publique doit entretenir avec la société, conceptions développées dans et hors de notre milieu, ainsi que dans notre syndicat.

### **L'idéologie néo-libérale à l'offensive**

Il est clair en effet qu'en raison de la mondialisation des échanges, de l'écroulement des sociétés étatisées à l'Est et de l'offensive de la pensée néo-libérale, les établissements de recherche publics que sont les EPST (CNRS, Inserm, Inria, Inra, IRD, etc.) sont soumis à une critique acerbe tant du point de vue de leur gestion (qui serait lourde, inefficace, bureaucratique, pas assez souple, etc.), de leur productivité scientifique (taux de publications, de brevets déposés, etc.) que du statut des personnels accusés de laxisme, fonctionnaires, etc.

Nous n'avons certes pas la prétention de nier tels ou tels abus qui servent de prétexte à de telles attaques. Mais, ils restent au demeurant très minoritaires et on les rencontre tout autant dans le privé (sans parler des détournements de fonds, des malversations, des faux en écriture, etc.).

Mais comme syndicat au service de l'ensemble des personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens (et non pas des seuls syndiqués comme on l'entend parfois), il est de notre responsabilité de mettre en débat à l'intérieur du milieu ces attaques, de les confronter à nos propres propositions, afin d'affiner ces dernières et de mieux « armer » nos collègues.

### **UNE NOUVELLE VRS AU CONTENU ET À LA PRÉSENTATION AMÉLIORÉS**

C'est pourquoi nous avons voulu améliorer et la forme et le contenu de la revue :

■ la forme, pour qu'elle soit aussi agréable à lire que le journal du CNRS (qui dispense ses conceptions

# LES LETTRES

d'experts bureaucrates à grand renfort de luxe au détriment de la mise en vitrine des résultats des recherches effectuées dans les laboratoires) ou que la revue *La Recherche* ;

■ le contenu, pour montrer que nous ne craignons pas de débattre et d'accueillir des points de vue différents des nôtres, contrairement à la ligne éditoriale de la « pensée néolibérale unique » d'O. Postel-Vinay dans *La Recherche*.

Le courrier des lecteurs est à votre disposition pour intervenir et enrichir les débats. Nous espérons que vous serez sensibles à notre démarche.

Peut-être aussi, aurez-vous à cœur de rejoindre notre syndicat, qui milite pour la défense des prérogatives du Comité national, seule structure au monde d'évaluation et d'embauche démocratique, recours contre les dérives du mandarinate et les abus de l'autocratie. Nos élus dans cette instance (ainsi qu'aux conseils d'administration et aux conseils scientifiques du CNRS, de l'Inserm, etc.) y œuvrent pour la diffusion de l'information et la transparence des décisions.

Avec d'autres, nous avons obtenu la reconnaissance du métier de chercheur et son corollaire un statut de

titulaire, dérogoire de la fonction publique et dissociant grade et fonction. Lui seul permet de conjuguer véritablement la sécurité de l'emploi nécessaire à la concentration et à l'approfondissement des recherches entreprises, avec la prise de risque thématique et les différentes formes de mobilité.

### La recherche publique sacrifiée

A l'heure actuelle, les budgets des EPST et les statuts sont fortement remis en question. Les baisses de crédits affectés à la recherche fondamentale, les réductions de postes de titulaires au profit d'emplois précaires (CDD) et la volonté de piloter la recherche mettent à mal le service public de recherche dont la vocation est à la fois culturelle, sociale et économique.

## D'AUTRES PROPOSITIONS SONT POSSIBLES

A l'opposé des évolutions actuelles, notre syndicat propose un effort significatif en faveur de la recherche publique par une hausse des budgets et des recrutements de titulaires ainsi

que par l'intégration des emplois précaires. Ces derniers en effet limitent l'autonomie et l'initiative des personnels, les assujettissent à des « projets » de recherche à court terme pilotés par l'aval et enfin fragilisent leur carrière et donc... leur retraite. De plus, pour renforcer les actions du secteur de la recherche, l'effort doit être porté vers :

■ plus de transparence dans le fonctionnement ;

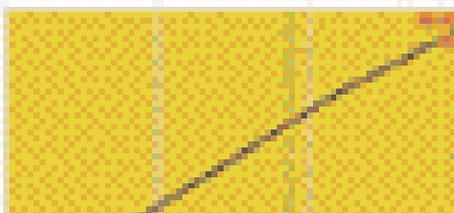
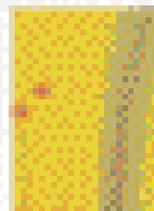
■ des mécanismes d'évaluation pertinents sur le contenu de la recherche au lieu des projets à court terme ;

■ une équité renforcée entre les différents secteurs de recherche et une interaction démocratique avec les milieux sociaux, culturels et économiques.

### De la pertinence de l'action collective

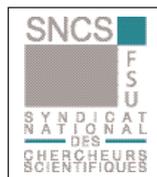
En rejoignant notre syndicat, vous serez informés de ces débats et pourrez y apporter vos contributions. Les réflexions et actions collectives ont montré leur pertinence et leur efficacité. ■

**Le bureau de la section SNCS-FSU de Midi-Pyrénées.**



# Adhésion

50 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu. L'adhésion comprend l'abonnement aux revues du SNCS (VRS et BI).



M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse professionnelle : .....

Courriel : .....

Tél. : ..... Télécopie : .....

Mobile : ..... Dom. : .....

Adresse personnelle : .....

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :

au laboratoire  à votre domicile

EPST :  Cemagref  CNRS  Ined

Inra  Inrets  Inria

Inserm  IRD  LCPC

EPIC (précisez) : .....

Autre organisme (précisez) : .....

Délégation régionale : .....

Administration déléguée : .....

Section scientifique du Comité national : .....

Commission scientifique spécialisée : .....

Grade : ..... Échelon : ..... Indice : .....

Section locale SNCS : .....

ADHÉSION  RENOUELEMENT

(indice x 0,21 arrondi au premier multiple de 3 supérieur).

**Prélèvement** automatique par tiers (février, juin, octobre) (n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP). **Chèque** à l'ordre du SNCS ou CCP 13 904 29 S PARIS.

- **Auprès du trésorier** de la section locale
- **À la trésorerie nationale** : sncs3@cnrs-bellevue.fr – Tél. : 01 45 07 58 63

# Abonnement annuel

L'adhésion comprend l'abonnement aux revues du SNCS (VRS et BI).

Individuel (40€)  Institutionnel (80€)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

Tél. : ..... Télécopie : .....

Mobile : ..... Dom. : .....

**Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]**

1, place Aristide-Briand – 92195 Meudon Cedex – Tél. : 01 45 07 58 70  
Télécopie : 01 45 07 58 51 – Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr  
CCP SNCS 1390429 S PARIS – www.cnrs-bellevue.fr/~sncs

Grade	Échelon	Indice	Cotis. (€)
CR2	01	453	99
	02	460	102
	03	489	108
	04	517	114
	05	544	120
	06	563	123
CR1	01	475	105
	02	504	111
	03	563	123
	04	622	138
	05	672	150
	06	718	159
	07	748	165
	08	782	174
	09	820	183
DR2	01	657	144
	02	695	153
	03	733	162
	04	775	174
	05	820	183
	6A1	880	195
	6A2	915	207
6A3	962	216	
DR1	01	820	183
	2B1	962	216
	2B2	1003	225
	2B3	1057	234
	3C1	1114	246
	3C2	1138	252
	3C3	1163	258
DR0	1D1	1163	258
	1D2	1216	273
	1D3/2E1	1269	282
	2E2	1319	294
AI	01	337	75
	02	352	78
	03	370	81
	04	386	87
	05	403	90
	06	422	93
	07	439	96
	08	456	99
	09	473	105
	10	489	108
	11	504	111
	12	521	114
	13	537	117
	14	550	120
IE2	01	369	81
	02	385	84
	03	404	90
	04	425	93
	05	447	99
	06	466	102
	07	491	108
	08	509	111
	09	535	117
	10	560	123
	11	573	129
	12	596	132
	13	618	138
IE1	01	554	120
	02	581	129
	03	611	135
	04	641	141
	05	672	150
IE0	01	695	153
	02	728	159
	03	759	168
	04	782	174
IR2	01	411	90
	02	436	96
	03	463	102
	04	491	108
	05	513	111
	06	549	120
	07	581	129
	08	618	138
	09	657	144
	10	685	150
	11	712	156
IR1	01	581	129
	02	657	144
	03	733	162
	04	782	174
	05	820	183
IR0	01	657	144
	02	733	162
	03	820	183
	4A1	880	195
	4A2	915	207
	4A3	962	216
retraités / thésards / postdocs			51

